



LIVRET D'ACCUEIL

DES ENSEIGNANT(E)S NOUVELLEMENT AFFECTÉ(E)S EN ÉDUCATION PRIORITAIRE À CHATELLERAULT

Ce livret d'accueil vous donnera quelques éléments nécessaires pour aborder et avancer sereinement dans votre enseignement au sein de l'Education Prioritaire.

PRESENTATION DE L'EDUCATION PRIORITAIRE	5
Les Grands Principes de L'Education Prioritaire	5
Le Référentiel de l'Éducation Prioritaire	5
1. L'ORGANISATION ET LA STRUCTURE	6
1.1. La Circonscription de Châtellerault – 1 ^{er} degré	6
1.2. L'Organisation du Réseau d'Education Prioritaire de Châtellerault	7
1.3. Le Coordonnateur d'Education Prioritaire	13
2. LES COLLEGES DES REP ET REP+ DE CHATELLERAULT	14
2.1. Les Dispositifs communs à George Sand et Jean Macé	14
2.2. Les Dispositifs spécifiques à George Sand	20
2.3. Les Dispositifs spécifiques à Jean Macé	26
2.4. Quelques Témoignages de professeurs	28
3. LES PARTENAIRES	32
3.1. Les Contrats de Ville (Partenariat avec la ville et l'Etat)	33
3.2. Le Programme de Réussite Educative (Partenariat avec l'Education Nationale, la ville et l'Etat)	36
3.3. Les partenariats avec la MPT, le CSCO, la MJC et l'ADAPGV	42
3.4. L'Accueil Périscolaire	44
3.5. La MILDECA	45
4. LES ACTIONS ET DISPOSITIFS SPECIFIQUES A L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE	47
4.1. Les Modules de Formation	47
4.2. La Présentation Générale des CP et CE1 dédoublés en REP+	50
4.3. La Présentation Générale du Dispositif de Scolarisation des moins de trois ans	52
4.4. Les Infirmières et L'Assistant Social au 1 ^{er} et au 2 nd degrés	53
4.5. L'Accompagnement Éducatif	55
4.6. Les Co-interventions	58

4.7.	Le Dispositif "Devoirs faits"	59
4.8.	L'École Ouverte	60
4.9.	Les Stages de Réussite	60
4.10.	Le Dispositif OEPRE (Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite)	61
5.	LES RESSOURCES	62
5.1.	Centre Alain Savary	62
5.2.	CAREP	62
5.3.	OZP	63
5.4.	CANOPÉ	63
6.	A L'ATTENTION DES DIRECTEURS/TRICES D'ECOLES	64

Présentation de l'Education Prioritaire

Les Grands Principes de L'Education Prioritaire

L'objectif qui a été fixé à l'Education Prioritaire est de réduire à **moins de 10 %** l'écart de maîtrise des compétences en fin de CM2 entre les élèves de l'éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire. Pour se faire, elle se décline en deux grands principes :

- **Une refondation pédagogique**

Pour le ministère, « la refondation de l'éducation prioritaire est avant tout pédagogique : la réussite scolaire des élèves issus des milieux populaires se joue principalement dans le quotidien des pratiques pédagogiques et éducatives. »

Un référentiel est mis à disposition des enseignants afin de pouvoir les guider dans leurs projets de réseaux.

- **Un travail en équipe, la réflexion et la formation soutenues**

« Les pratiques professionnelles doivent se construire et se réfléchir collectivement pour mieux répondre aux besoins des élèves et des personnels qui seront mieux accompagnés et régulièrement formés. » Un allègement du service et un plan de formation sont donc mis en place en REP+.



Le Référentiel de l'Éducation Prioritaire

Six priorités sont définies grâce à ce référentiel :

1. Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun,
2. Conforter une école bienveillante et exigeante,
3. Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire,
4. Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative,
5. Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels,
6. Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.

Être enseignant en Education Prioritaire, c'est intégrer une **équipe motivée** qui met en œuvre des **pratiques pédagogiques innovantes** pour répondre aux **besoins spécifiques des élèves** scolarisés de ces territoires et s'adapter à leurs difficultés.

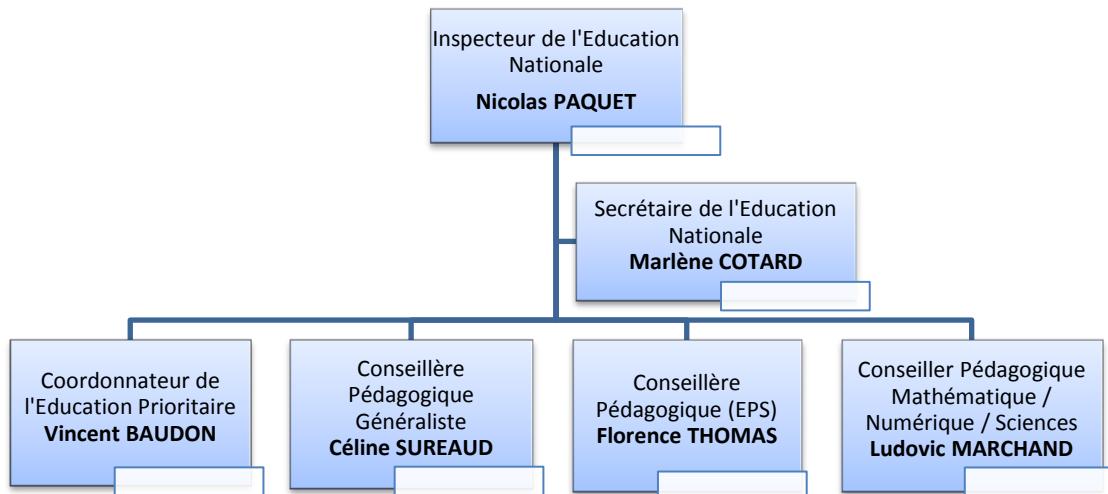
<http://eduscol.education.fr/cid52780/la-politique-de-l-education-prioritaire-les-reseaux-d-education-prioritaire-rep-et-rep.html>



1. L'Organisation et la Structure

1.1. La Circonscription de Châtellerault - 1^{er} degré

Organigramme de structure de la Circonscription de Châtellerault



Circonscription de Châtellerault

Secrétariat : Marlène COTARD

2 rue Georges Rouault
86 100 Châtellerault

Tél. : 05 16 52 69 16
E-mail : iench.ia86@ac-poitiers.fr

Inspecteur de l'Éducation Nationale :
M. Nicolas PAQUET
E-mail : nicolas.paquet@ac-poitiers.fr
Tél. : 05 16 52 69 16

Conseillères Pédagogiques :
Mme Céline SUREAUD
E-mail : celine.sureaud@ac-poitiers.fr
Tél : 07 77 91 63 22

Mme Florence THOMAS
E-mail : florence.thomas@ac-poitiers.fr
Tél : 06 15 37 31 77

Coordonnateur d'Education Prioritaire des REP et REP+ de Châtellerault :
M. Vincent BAUDON
E-mail : vincent.baudon@ac-poitiers.fr
Tél. : 06 42 39 82 54

Conseiller Pédagogique Mathématique/Numérique/Sciences :
M. Ludovic MARCHAND
E-mail : ludovic.marchand@ac-poitiers.fr
Tél : 06 15 37 31 26

1.2. L'Organisation du Réseau d'Education Prioritaire de Châtellerault

Les écoles du Réseau d'Education Prioritaire de Châtellerault sont divisées en deux groupes : le Réseau d'Education Prioritaire (REP) et le Réseau d'Education Prioritaire renforcé (REP+) ; chacun est représenté par un collège. Les écoles y sont réparties de la façon suivante :

<p>REP+ George SAND 11 rue Arthur Ranc 86 100 Châtellerault Tél : 05 49 21 15 97 e-mail : ce.0860876k@ac-poitiers.fr</p> <p>Pilotes : Mme MARQUER Rachel – Principale M. PAQUET – IEN – IA – IPR – EPS</p>	 <p>REP Jean MACÉ 133 rue des Loges 86 100 Châtellerault Tél : 05.49.21.12.48 e-mail : ce.0860702w@ac-poitiers.fr</p> <p>Pilotes : Mme MIRALLES – Principale M. PAQUET – IEN – IA – IPR – EPS</p> 
<p>École maternelle MATISSE 3 rue Emile Littré 86100 CHATELLERAULT Tél : 05 49 21 15 78 ce.0860213P@ac-poitiers.fr</p> <p>Directrice : Mme Cécile MARCHAIS</p>	<p>École maternelle SOUCHÉ 24 rue Marcel Coubrat 86100 CHATELLERAULT Tél : 05 49 23 72 45 ce.0860209K@ac-poitiers.fr</p> <p>Directrice : Mme Catherine MONNET</p>
<p>École maternelle PRÉVERT 47 rue Aliénor d'Aquitaine 86100 CHATELLERAULT Tél : 05 49 23 23 85 ce.0860211M@ac-poitiers.fr</p> <p>Directrice : Mme Patricia ZAMITH</p>	<p>École élémentaire HERRIOT 4 avenue Edouard Herriot 86100 CHATELLERAULT Tél : 05 49 23 72 50 ce.0860194U@ac-poitiers.fr</p> <p>Directrice : Mme Sandrine GUEDJALI</p>
<p>École élémentaire PRÉVERT 53 rue Aliénor d'Aquitaine 86100 CHATELLERAULT Tél : 05 49 23 43 28 ce.0861183U@ac-poitiers.fr</p> <p>Directrice : Mme Patricia ZAMITH</p>	<p>École primaire LAGRANGE 14 rue Léo Lagrange 86100 CHATELLERAULT Tél : 05 49 21 27 14 ce.0860420p@ac-poitiers.fr</p> <p>Directeur/trice : Mme Angèle MONTANANA</p>
<p>École élémentaire LAKANAL 4 rue Stendhal 86100 CHATELLERAULT Tél : 05 49 23 72 60 ce.0860727Y@ac-poitiers.fr</p> <p>Directrice : Mme Cécile MARCHAIS</p>	
<p>École primaire LAVOISIER 5 rue Paul Brugier 86100 CHATELLERAULT Tél : 05 49 23 72 70 ce.0860200A@ac-poitiers.fr</p> <p>Directrice : Mme Stéphanie RENAULT</p>	
<p>École primaire CARÈME 4 rue du Maréchal Juin 86100 CHATELLERAULT Tél : 05 49 23 72 40 ce.0860859S@ac-poitiers.fr</p> <p>Directrice : Mme Anne MARZET</p>	

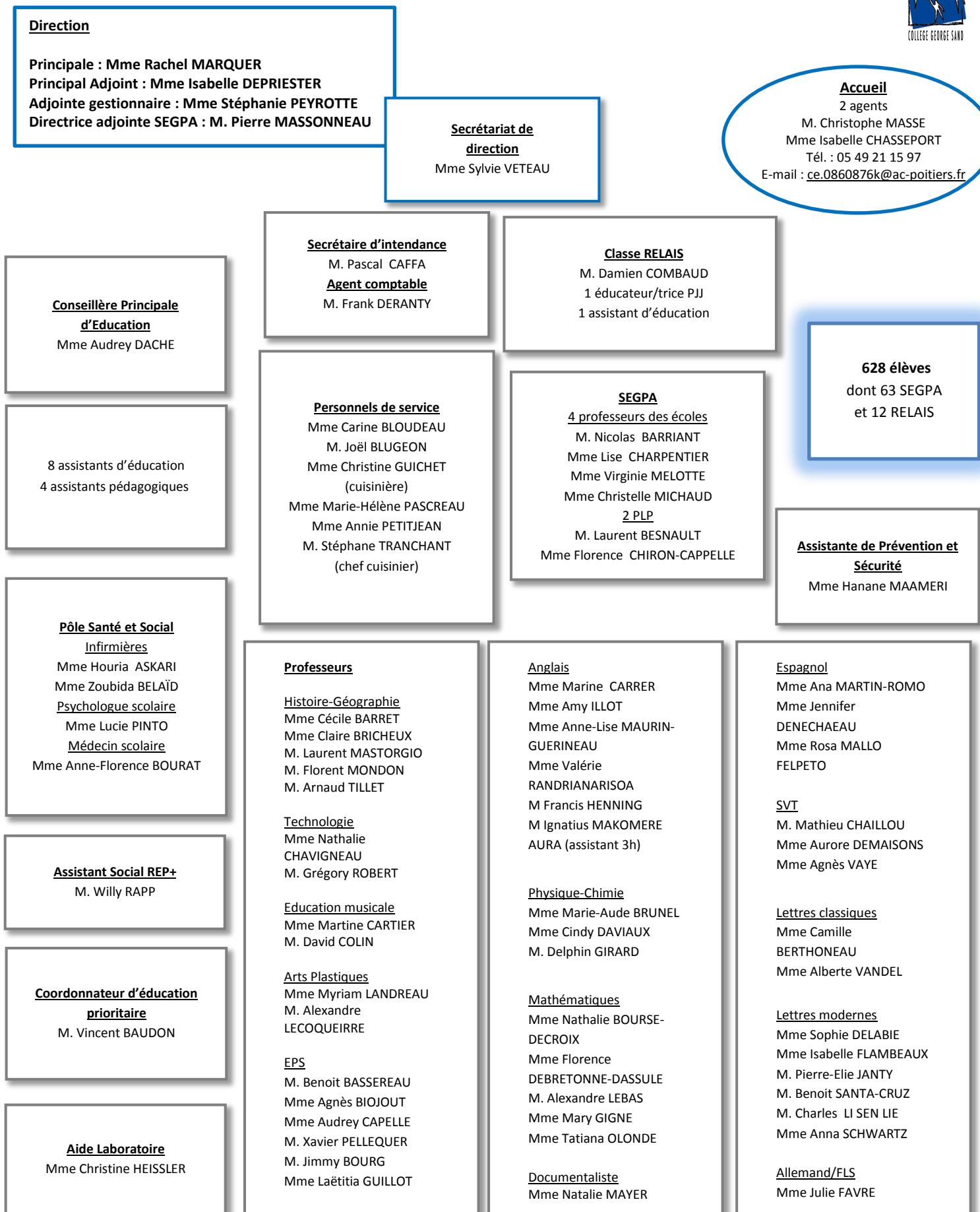
Dans les écoles de REP+, dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de l'Education Nationale, des **dispositifs d'adaptation du temps de travail** des enseignants sont mis en place. Les heures des enseignants face aux élèves sont donc **allégées** afin que ces derniers puissent se consacrer aux autres dimensions du métier :

- la formation,
- le travail collectif avec les autres membres de la communauté éducative,
- l'organisation du suivi des élèves et les relations avec les parents

Ces dispositions favorisent la mise en œuvre de pratiques pédagogiques individuelles et collectives qui répondent aux besoins des élèves et favorisent leur réussite.

Dans le premier degré, les enseignants sont remplacés à hauteur de **18 demi-journées par année scolaire**. Dans le second degré, une **pondération** est appliquée à l'horaire réglementaire de service.

1.2.1. Le Réseau d'Education Prioritaire Renforcé : Collège George SAND



Ecole du REP+ de Châtellerault		
Ecole CAREME Elémentaire	Ecole MATISSE Maternelle	Ecole PREVERT Maternelle
Directrice : MARZET Anne	Directrice : MARCHAIS Cécile	Directrice : ZAMITH Patricia
BERRY Laura	ARNAUD Elodie	FRANCOIS Véronique
BONNET Marie	COMMERGNIAC Marion	MECHROUH Nadia
ENGRAND Jérôme	GIRY Pascale	MORILLON Françoise
MAURICE Mélanie	HAGEL Camille	GAIDA Neila
OUAZ Assia	PIRONAUD Julie	
POUILLOUX Amandine	VION Sonia	
PECHADRE Lisa	VAN DE VOORD Catherine	
CONFAIT Elodie		
Ecole LAVOISIER Elémentaire	Ecole LAKANAL Elémentaire	Ecole PREVERT Elémentaire
Directrice : RENAULT Stéphanie	Directrice : MARCHAIS Cécile	Directrice : ZAMITH Patricia
BOUCHER Séverine	BUSTREAU Bernard	ANTIAO Sasha
CAILLAUD Caroline	CHAGNON Romane	CLOCHARD Romane
COUTAND BODIN Sandrine	COUTURIER Charlotte	CHEVALLEREAU Karine
DUTHEIL Charlotte	GARVANESE Julie	DEPOIX Delphine
FERRIERE Audrey	HOUBRE Vanda	MEINIE Marine
GIRAUDEAU Anne	JANICOT Nadège	GIREAUDEAU Marthe
HUET FRAPPE Elodie	KIELWASSER Charlotte	EUGENE Marina
MARECHAL Marine	MICHENAUD Simon	
MARECHAL Pascale	ROY Clotilde	
PARNAUD Laurine	SOURBIER Mathieu	
POUPARD Pauline	THEBEAU HAMON Magalie	
POUZET Olivier	TRANQUARD Nicolas	
RABOT Stéphanie	TUCHOLSKI Gaël	
MARTIAS Isabelle	ROTUREAU Lucie	
LEDUC Florence		

1.2.2. Le Réseau d'Education Prioritaire : Collège Jean MACE

Accueil
 Tél. : 05 49 21 12 48
 E-mail : ce.0860702w@ac-poitiers.fr

Direction

Principale : Mme Guylaine MIRALLES
Principale Adjointe : Mme Nathalie TABUTO
Gestionnaires /Comptabilité : Mme GARCIA

Conseiller Principal d'Education

M. MORANGE

Secrétariat de direction

Mme Marylène DELAUME

5 assistants d'éducation
services civiques en
recrutement
2 assistants Vie Scolaire

Personnels de service

M. Philippe BASSE
 Mme Béatrice CHEVALIER
 Mme Sylvie COTET
 M. Christophe BIHIN
 (cuisinier)
 M. Mathieu BIARD
 (apprenti)
 Mme Emmanuelle MERLE
 M. Stéphane SOUILLE
 Mme Valérie VEILLON

Classe ULIS

SSESAD ULIS
 Mme Gwenaelle LE LOCH

Assistant Vie Scolaire

Mme Stéphanie GOUBEAU
 Mme Jeanne LECOMTE

Pôle Santé et Social
Infirmières
 Mme Hélène BUCHMULLER

Médecin

Psychologue Sociale
 Mme Christèle CHEVENNEMENT

Assistante Sociale REP
 Mme Marie Largaud-Boisson

**Médiateur Social en Milieu
Scolaire**
 M Nourdine BOUKHENNOUFA

**Coordonnateur d'éducation
prioritaire**
 M. Vincent BAUDON

Professeurs

Histoire-Géographie
 M. Jean Marc DUCHER
 Mme Marjorie PERIES
 Mme Valérie MERIAU-SADET

Technologie

M. Hugues BOUE
 M. Daniel PERS

Education musicale

Mme. Annick JOUZEAU
 Mme Sophie HAUGUEL

Sciences Physique-Chimie
 M. Khalid BENHADDANE

Arts Plastiques
 M. Denis LANDREAU

EPS

M. Franck BRUNET
 M. Antoine RAMBLIERE
 M. David BEUZELIN

Anglais

Mme Claire DESVIGNE
 Mme Angélique GUYONNET
 M. Mjose NOKOOL

Espagnol

Mme Ludivine ARNOU
 Mme Laura SUAREZ GARCIA

Mathématiques

M. Guillaume DAUZERES
 M. Hervé PEROCHON
 M. Christèle THEBAULT
 M. Thomas RUFFINI

Documentaliste

Mme Marie KREBS

Aide Laboratoire

M. Jean-Charles OLLIVIER

Assistante de Prévention et Sécurité

Mme Sandra VINCENT

SVT

Mme Céline FAURE-CURT
 Mme Camille MARSAULT

Lettres modernes

Mme Mélanie SEGONS
 Mme Annie LENGHAT
 Mme Géraldine TRAPATEAU
 Mme Céline SOULAGE
 Mme Clémence RAMPIN

Professeur des Ecoles (ULIS)

M. Thomas VALOGE

Ecoles du REP de Châtellerault		
Ecole HERRIOT Elémentaire	Ecole LAGRANGE Elémentaire	Ecole SOUCHE Maternelle
Directrice : GUEDJALI Sandrine	Directeur/trice : Angèle MONTANANA	Directrice : MONNET Catherine
MERLE Clotilde	BAINVEL Karen	AUDOIN Anthony
BOUET Marie	CONTAMIN Marie-Line	DE NALE Didier
DAVIAUD Laetitia	JUIN Elodie	DEBROUX Guilhmine
DESIRE Mélanie	LAURENT Diane	DUPORT Corinne
GUICHARD Benoit	DESCHAMPS Léa	FRANCOIS Véronique
MACLES Géraldine	LE REST Karen	RAHOUL Guillaume
MELON Jérémy		
MIDY Quentin		
WAGNER Jean-Michel		
PROUST Anne-Marie		
SAUSSAY Amélie		

1.2.3. Le Réseau d'Education Prioritaire : Les brigades de remplaçants

Brigades de remplaçants de Châtellerault	
ZIL REP+	Brigade REP+
BIOU Anaïs	GILLARD Christèle
ROLLE Amélie	PICHOT Christophe
BUSTREAU Bernard	MAENHAUT Pierre
PECHADRE Lisa	MORIN BOISSON Sandra

1.3. Le Coordonnateur d'Education Prioritaire

Le **Coordonnateur d'Education Prioritaire** assiste les pilotes du Réseau (à savoir l'Inspecteur de l'Education Nationale, les chefs d'établissements et l'IA-IPR référent) dans l'**élaboration, la mise en œuvre, la régulation et l'évaluation** de la politique de l'Education Prioritaire de Châtellerault.

Ses missions, dans le respect de la **confidentialité** qu'elles nécessitent, s'articulent autour de trois axes :

➤ **Faire vivre pédagogiquement le projet de Réseau d'Education Prioritaire**

- Impulser et coordonner des **actions pédagogiques**, participer éventuellement à leur mise en œuvre, en application du projet de réseau. S'associer, autant que nécessaire, aux instances pédagogiques du premier et du second degrés
- Favoriser les **liaisons inter degrés** et la mise en cohérence des **démarches pédagogiques** au sein du réseau ; travailler en lien étroit avec le(s) PDMQDC afin de mutualiser ce qui est mis en place et d'enrichir les pratiques pédagogiques
- Apporter, dans le cadre des formations et en collaboration avec les conseillers pédagogiques, une **expertise pédagogique** aux équipes enseignantes
- Accompagner les équipes dans la mise en place de **dispositifs d'aides aux élèves**
- Favoriser le **développement des échanges** entre les acteurs et les continuités éducatives
- Collaborer avec le Centre Académique de Ressources pour l'Education Prioritaire : participer à une **mutualisation académique des pratiques de coordination**, contribuer à l'analyse des besoins de formation, constituer progressivement une mémoire du réseau

➤ **Promouvoir et développer les complémentarités éducatives**

- Promouvoir des partenariats permettant **l'amélioration des conditions d'apprentissage** des élèves
- S'associer aux **initiatives d'ouverture** culturelle et économique locales, voire en être l'instigateur
- Faire le **lien** entre les différents acteurs, travailler avec les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires
- Faire circuler les informations :
 - du territoire vers les pilotes : les **besoins, les envies, les soucis**
 - des pilotes vers le territoire : accompagner la **mise en œuvre** des actions du projet de réseau
- **Encourager et soutenir** les initiatives en direction des familles

➤ **Organiser, valoriser, optimiser, mettre en cohérence les ressources et le fonctionnement du Réseau**

- **Co-organiser**, avec les pilotes du réseau, le comité de pilotage, en rédiger le compte rendu, diffuser celui-ci et assurer, aux côtés des pilotes, le **suivi des décisions adoptées**
- Contribuer à l'**animation** du conseil école-collège du REP
- **Faciliter la mise en œuvre des actions** et des projets par la recherche de ressources financières supplémentaires dédiées aux réseaux
- Aider à la mise en place du **tableau de bord du REP/REP+**, le mettre à jour, créer les conditions de sa diffusion
- Réaliser, conjointement avec le gestionnaire, la **synthèse pédagogique et budgétaire** des actions menées, la communiquer à tous les membres de l'équipe éducative

2. Les collèges des REP et REP+ de Châtellerault



Collège George Sand
11, rue Arthur Ranc
86 100 CHATELLERAULT

Tél : 05 49 21 15 97
e-mail : ce.0860876k@ac-poitiers.fr

Collège Jean Macé
133, rue des Loges
86 100 Châtellerault

Tél : 05.49.21.12.48
e-mail : ce.0860702w@ac-poitiers.fr



2.1. Les Dispositifs communs à George Sand et Jean Macé

2.1.1. La vie de l'établissement

2.1.1.1. Le CPE

Le **Conseiller Principal d'Education** participe aux activités éducatives sans pour autant enseigner. Il va seconder le chef d'établissement dans ses tâches concernant l'organisation de la Vie Scolaire et va **assurer le lien entre les familles et l'équipe pédagogique** ; il est l'interlocuteur privilégié pour les parents d'élèves et est présent lors de l'accueil des nouveaux élèves. Il travaille quotidiennement en étroite collaboration avec les professeurs, l'administration, le conseiller d'orientation-psychologue et le service médico-social de l'établissement. La **préparation et le suivi des projets d'orientation** des élèves fait aussi partie de son travail, et ce, en collaboration avec les personnels précédemment cités. Le CPE participe aussi aux instances de l'établissement scolaire :

- Organisation et coordination du **processus d'élection et de formation des délégués-élèves** dans les différentes instances de l'établissement
- Membre de droit au **Conseil d'Administration** des collèges et des lycées généraux et technologiques (et des lycées professionnels si l'établissement n'est pas doté de proviseur adjoint), au **Conseil pédagogique**, au **Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté** et au **Conseil de discipline**
- Participation à de nombreuses autres instances, conseils et commissions instituées dans les établissements : **Conseil de Vie lycéenne (ou collégienne)**, **Commission permanente**, **Comité Hygiène et Sécurité**, **Commission d'appel d'offres pour les marchés publics...**

Ses responsabilités sont d'ordre administratif et pédagogique et il encadre les assistants d'éducation (ASSEDU). Il se doit d'être à l'écoute des difficultés scolaires et personnelles des élèves et de les **conseiller**. Les principales qualités d'un CPE sont la **disponibilité** et l'**aisance dans les relations humaines**.

2.1.1.2. La Vie Scolaire

La Vie Scolaire peut à la fois être une espace **temporel** (moments de la vie des élèves où ils ne sont pas sous la responsabilité directe des enseignants ou professeurs) mais aussi un espace **territorial** (les abords immédiats de l'établissement et le seuil de la classe). Le rôle de la Vie Scolaire est d'apporter des **réponses aux besoins et difficultés** de l'élève. Elle a aussi une **fonction d'ordre et de discipline**, une vision éducative qui privilégie le préventif et le dialogue. La Vie Scolaire est aussi un espace physique dans lequel des adultes sont à l'écoute des élèves et sont capables de leur donner des informations précieuses. Le(s) CPE est (sont) à la tête de la Vie Scolaire.

2.1.1.3. Le Foyer Socio-Educatif

Le **Foyer Socio-Educatif (FSE)** est une association au sein du collège ayant un rôle à but éducatif. Les activités proposées prolongent l'enseignement et permettent à l'élève de mieux s'approprier son établissement. Tous les élèves peuvent adhérer à cette association, mais ce n'est en aucun cas une obligation.

Selon la circulaire n°96-249 du 25 octobre 1996, « la création du foyer socio-éducatif permet d'offrir aux élèves des **activités enrichissantes**, relevant de champs d'intérêt divers, de les faire intervenir dans les décisions, dans l'organisation des activités, dans le fonctionnement et la gestion même de l'association. Il s'agit, en amenant les élèves à être pleinement **partie prenante** de la vie du foyer socio-éducatif, de **favoriser le développement du sens de la responsabilité et du jugement**. L'action du foyer socio-éducatif s'inscrit ainsi dans le projet d'éducation à la citoyenneté. »

2.1.2. Les Assistants d'Education et Services Civiques

2.1.2.1. Les Assistants d'Éducation

L'assistant d'éducation, aussi appelé **surveillant scolaire**, travaille au sein d'un établissement scolaire. Cela peut être dans le secteur public comme dans le privé. C'est à lui d'encadrer les élèves et d'assurer leur sécurité. La **médiation** fait partie de son quotidien.

L'assistant d'éducation assure la **surveillance des élèves**. Pour cela, il veille à ce que chacun respecte le règlement intérieur. Son rôle n'est pas seulement préventif ou punitif. C'est une aide précieuse et un partenaire important de l'équipe pédagogique et administrative. Ses tâches consistent notamment à :

- Apporter une **assistance** aux personnels dans les limites de ses compétences et dans le cadre des activités éducatives.
- Distribuer les billets d'absence et/ou de retenues.
- Assurer une activité d'assistance même en dehors du temps scolaire : activités culturelles, aide aux devoirs, foyer socio-éducatif, internat...
- **Accueillir et veiller à la bonne intégration** des élèves ou des apprentis ayant des besoins particuliers.
- Occupier un rôle de **médiation** entre les élèves et la communauté éducative.
- Créer des **relations durables** entre les membres de la communauté éducative et les partenaires de l'établissement.
- Assurer une **prise en charge adaptée** aux élèves handicapés.

2.1.2.2. Les Assistants Pédagogiques

Les **Assistants Pédagogiques** (ASSPEDA) accomplissent des fonctions **d'appui au personnel enseignant** et de **soutien et d'accompagnement pédagogiques** aux élèves en difficulté. Ils agissent de manière **complémentaire** avec les enseignants et sont sous l'autorité du principal adjoint. L'objectif premier de leur mission est de permettre aux élèves de préparer leurs examens dans les meilleures conditions en offrant **une aide méthodologique et au travail personnel**.

Les assistants pédagogiques sont employés à **mi-temps**. Ils bénéficient d'un crédit d'heures pris sur leur temps de travail, pour pouvoir poursuivre leur formation universitaire ou professionnelle dans de bonnes conditions. Leur emploi du temps est arrêté par le principal adjoint, en fonction des besoins du service et en tenant compte des exigences de leur propre formation.

2.1.2.3. L'Assistant chargé de Prévention et de Sécurité (APS)

L'**Assistant chargé de Prévention et de Sécurité (APS)** est sous l'autorité du principal adjoint. Son recrutement vise à renforcer les actions de prévention et de sécurité conduites au sein de ces établissements et à répondre à leurs besoins spécifiques ; par ce biais, ils participent à **l'amélioration du climat scolaire**. Il contribue à **l'analyse de la situation de l'établissement pour favoriser la mise en place d'une politique de prévention** et participe à l'action éducative, en complémentarité avec les autres personnels qualifiés. L'APS contribue aussi au **traitement des situations en cas de crise grave** compromettant la sécurité des personnes et des biens, afin de rétablir les conditions nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Parmi ses missions, on peut citer certaines des actions de prévention et d'éducation à l'élève, telles que :

- la contribution à la sensibilisation des élèves au **respect de l'autorité**, ainsi qu'à l'appropriation des **règles de vie collective, de droit et de comportement** au sein de l'établissement, à la **prévention des conduites à risques**
- l'identification des signes précurseurs de tension et constituer un appui pour définir des stratégies de **prévention des difficultés**
- la **gestion des situations de tension grave** dès qu'elles se présentent ; l'intervention dans la gestion des conflits entre élèves et la contribution à la résolution des situations de violence avérée
- la participation aux modalités de prise en charge des élèves très perturbateurs ou ayant fait l'objet de procédures disciplinaires. **L'APS peut être le « référent » du jeune pendant cette période.**

A l'attention des personnels, on peut citer :

- **l'organisation d'information** pour les personnels sur les facteurs de risques au sein de l'établissement et à ses abords
- la **sensibilisation des personnels aux problématiques de violence** auxquelles les élèves peuvent être confrontés

L'APS peut aussi participer aux instances de l'établissement, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Par ce biais, il peut participer aux travaux du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, ainsi qu'à la commission éducative.

2.1.2.4. Les Services Civiques

Qu'est-ce que le Service Civique dans l'Éducation nationale ?

Le ministère en charge de l'éducation nationale accueille des volontaires en Service Civique depuis 2015. En 2015-2016, il a accueilli près de 4 600 volontaires, en 2016-2017, près de 9 000 volontaires.

Le Service Civique au sein du Ministère de l'Éducation nationale s'adresse à tous les jeunes de **18 à 25 ans**. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une **durée de 8 mois** environ et débutant entre septembre et décembre jusqu'en juin de la même année scolaire. Les missions s'effectuent en écoles, collèges, lycées, centres d'information et d'orientation ou rectorats. La **priorité est donnée à des missions en écoles et collèges, en éducation prioritaire** ainsi qu'en internat.

Le volontariat est effectué en binôme de volontaires lorsque la mission s'effectue devant élèves et vise à permettre une expérience de mixité sociale, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés.

2.1.3. La mission des professeurs principaux

Le professeur principal est en charge d'une classe **tout au long de l'année scolaire**. Cette classe demeurera inchangée. Il est en charge du bon déroulement de l'année de l'enfant, il est l'adulte à qui l'élève peut se confier sur ses éventuelles difficultés scolaires et qui fait la **jonction entre vie scolaire et vie personnelle** par le biais de rencontres avec les parents.

Les professeurs principaux ont plusieurs missions :

- **La coordination** : suivi des acquis, de l'évaluation et l'accompagnement des élèves

Les membres de l'équipe pédagogique contribuent au **suivi individuel**, à l'**information** et à l'**orientation** des élèves qui leur sont confiés. Dans ce cadre, le professeur principal fait le lien, pour sa classe, entre tous les personnels qui suivent l'élève : les professeurs, les CPE, les personnels sociaux et de santé, le psychologue de l'éducation nationale et l'équipe de direction. Il est également l'interlocuteur privilégié de la famille.

Lors du conseil de classe, le professeur principal expose les résultats obtenus par l'élève et présente une synthèse des différents conseils et remarques (d'ordre éducatif, médical et social) fait à l'encontre de l'élève afin de mieux l'accompagner dans son parcours scolaire (que ce soit dans la progression de ses apprentissages ou dans la construction de son projet personnel). Une synthèse de ce suivi est régulièrement transmise à l'élève et à ses représentants légaux afin de proposer des objectifs et modalités pédagogiques permettant l'élaboration puis la réalisation du projet personnel de l'élève. Dans ce cadre, le professeur principal est un référent pour les représentants légaux des élèves de sa classe et peut proposer des temps de dialogue individuel. Le suivi est consigné dans le livret scolaire de l'élève afin de pouvoir rendre compte de l'évolution des acquis de ce dernier.

De la même manière, lorsqu'un élève présente des besoins éducatifs particuliers, un accompagnement pédagogique spécifique est apporté par l'équipe éducative et le professeur principal en assure un suivi en associant l'élève et ses représentants légaux.

- **L'orientation**

Le professeur principal a une responsabilité spécifique dans la mise en œuvre et le suivi des actions d'information et d'aide à la préparation progressive des choix d'orientation de tous les élèves de sa classe. Il assure l'accompagnement des élèves de sa classe dans l'élaboration et la consolidation de leur parcours en collaboration notamment avec le psychologue de l'éducation nationale.

Sous l'autorité du chef d'établissement, le professeur principal explicite aux élèves et à leur famille les procédures d'orientation et d'affectation au lycée. Il les accompagne tout au long de l'année scolaire. Il élabore les synthèses nécessaires à la formulation des avis d'orientation rendus en conseil de classe en prenant appui sur les appréciations et conseils formulés par l'équipe pédagogique sur les bilans et bulletins scolaires. Comme précédemment exposé, le conseil de classe est un moment de bilan sur les capacités de l'élève durant la période écoulée ; aux paliers d'orientation, l'appréciation et les conseils tiennent compte du projet d'orientation de l'élève.

En classes de troisième, le professeur principal est l'interlocuteur privilégié des élèves et des familles dans le cadre des procédures d'orientation. Il est chargé de recueillir leurs demandes d'orientation aux phases provisoire et définitive de la procédure et de leur présenter les propositions d'orientation émises par le conseil de classe suite à leur demande.

Au sein du collège George Sand, le suivi des élèves par les professeurs principaux est **total et régulier** : des fiches sont quotidiennement complétées concernant le comportement des élèves (qu'il soit **négatif ou positif**). Un point est effectué chaque semaine avec la principale du collège et les parents des élèves doivent signer ces documents chaque jour afin d'être informés du comportement et donc de la scolarité de leurs enfants. Les élèves commencent ce suivi avec un document papier et s'il fait face à des difficultés de comportement, un carnet de couleur lui est attribué (rouge pour référencer le comportement lié au travail scolaire, jaune pour référencer le comportement tant pendant le temps de récréation que pendant le temps de cours). Outre ce carnet, chaque élève a en sa possession un **carnet de liaison** faisant aussi office de cahier de texte.

Des rencontres entre les parents et le professeur principal sont organisés **au minimum trois fois par an** (une lors de la rentrée et une à chaque remise de bulletin).

2.1.4. La relation aux familles

Un établissement classé comme étant en Réseau d'Education Prioritaire a plus de moyens disponibles pour mettre en œuvre une **relation de confiance** entre les personnels et les familles des élèves. Au début de l'année scolaire, en Septembre, tous les parents d'élèves sont tout d'abord invités au collège (un soir par niveau scolaire de l'élève) afin de discuter avec l'équipe éducative des **étapes** et des **attentes** concernant la scolarité de leur enfant.

En plus d'être **régulièrement en relation avec le CPE** de l'établissement, les familles sont amenées à rencontrer au minimum **trois fois par an** les professeurs principaux (une fois à la rentrée des classes et une fois à chaque remise de bulletin). Elles sont automatiquement invitées à contacter le **professeur principal** ; ce dernier est l'interlocuteur privilégié de la famille en ce qui concerne les interrogations et les besoins liés à la scolarité de l'élève. Puis l'équipe éducative fait le nécessaire pour remédier ou aider à la résolution du problème ou de l'interrogation de l'élève. Si le souci est plus important ou perdure, alors le contact s'effectue entre **la famille, le CPE et le (la) principal(e)**.

Avant d'entrer en 6^e, les élèves de CM2 sont conviés à une journée au lac de Châtellerault pour apprendre à se connaître et pour apprendre à connaître leurs futurs professeurs, et ce afin de favoriser la cohésion avant le début de l'année scolaire.

2.2. Les Dispositifs spécifiques à George Sand

2.2.1. La SEGPA

La **Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)** accueille des élèves qui présentent des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles les actions de prévention, de soutien et d'aide n'ont pu remédier.

Afin de favoriser l'acquisition des **connaissances et compétences du socle commun**, de compétences, de connaissances et de culture, les enseignements de la SEGPA se présentent sous une organisation spécifique : des enseignements au sein de la SEGPA, des séquences d'apprentissage avec les élèves des autres classes et la mise en œuvre de projets communs entre les classes de la SEGPA et les classes du collège. Ainsi, ces élèves sont accompagnés pour accéder à une **formation professionnelle** conduisant au minimum à une **qualification diplômante de niveau V**.

Cette structure spécifique permet une meilleure inclusion des élèves précédemment identifiés et pré-orientés en classe de CM2 pour leur permettre de poursuivre les enseignements du cycle de consolidation et du cycle des approfondissements.

La démarche d'orientation des élèves comporte deux phases distinctes :

- **Une pré-orientation en fin de la deuxième année du cycle de consolidation (CM2)**

Pour les élèves bénéficiant d'une pré-orientation en fin de classe CM2 en classe de sixième SEGPA, un **dossier d'orientation** est constitué durant la deuxième année du cycle de consolidation (CM2), en tenant compte de la procédure de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA). A la fin de la classe de 6^e, dans le cas où les difficultés sont telles qu'elles risquent de ne pouvoir être résolues dans un dispositif d'aide, le conseil de classe peut proposer une **orientation vers les enseignements adaptés**. Pour les élèves qui bénéficient d'une pré-orientation en SEGPA, le dossier constitué en classe de CM2 doit être **complété par les travaux et les bulletins scolaires**, et peut être enrichi de nouveaux éléments établis par le psychologue de l'éducation nationale (collège).

- **Une orientation en fin de sixième**

Pour les élèves de sixième qui n'ont pas bénéficié d'une pré-orientation en SEGPA, un dossier doit être constitué **avant le conseil de classe du second trimestre**, les représentants légaux sont alors avisés par le chef d'établissement de l'éventualité d'une orientation vers les enseignements adaptés du second degré. Puis lors du conseil de classe du deuxième trimestre, les représentants légaux sont informés de cette proposition d'orientation. Le chef d'établissement transmet ensuite les éléments à la CDOEA.

La SEGPA offre une **prise en charge globale** dans le cadre d'enseignements adaptés, fondée sur une analyse approfondie des potentialités et des difficultés des élèves. L'adaptation des enseignements dispensés aux élèves passe par **l'aménagement des situations, des supports et des rythmes d'apprentissage, l'ajustement des démarches pédagogiques et des approches didactiques**. Cette adaptation **favorise les pratiques de différenciation et d'individualisation pédagogique**, tout en

maintenant un haut niveau d'exigence, en référence au socle commun de connaissances, de compétence et de culture.

L'équipe pédagogique de la SEGPA est constituée de professeurs des écoles spécialisés titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), de professeurs de lycée et collège, de professeurs de lycée professionnel.

La Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés

La **Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (CDOEA)** examine les dossiers des élèves pour lesquels une proposition d'orientation **vers des enseignements adaptés (SEGPA ou EREA)** a été transmise par l'école ou l'établissement scolaire ou une demande d'admission formulée par leurs parents ou leur représentant légal. Les parents ou le représentant légal des élèves concernés sont invités à participer à l'examen de la situation de leur enfant. La commission émet un avis sur ces propositions et ces demandes.

Selon l'article 1 de **l'arrêté du 5 décembre 2005**, la commission est composée de :

- l'inspecteur d'académie, DASEN ou son représentant, président ;
- le médecin conseiller technique départemental ;
- l'assistant social conseiller technique départemental ;

les membres suivants, désignés par l'Inspecteur d'Académie pour une durée de trois ans :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">- un inspecteur chargé d'une circonscription du premier degré ;- un inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation et de l'intégration scolaires dans le département ;- un directeur d'école ;- un principal de collège ;- un directeur adjoint de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ;- un directeur d'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ;- un enseignant du premier degré ;- un enseignant du second degré ; | <ul style="list-style-type: none">- un enseignant d'un réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté ;- un psychologue scolaire ;- un directeur de centre d'information et d'orientation ;- un conseiller d'orientation psychologue ;- un assistant de service social ;- un pédopsychiatre ; |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
- trois représentants de parents d'élèves, désignés par l'Inspecteur d'Académie sur proposition des associations de parents d'élèves les plus représentatives dans le département. (...)

2.2.3. La classe RELAIS et PJJ

2.2.3.1. La classe RELAIS

Les dispositifs RELAIS répondent au double défi d'assurer une **véritable égalité d'accès aux apprentissages**, quelles que soient les origines sociales, et de redonner les **mêmes chances de réussite** à tous les élèves en renforçant la cohésion sociale et le lien civique. Le service public de l'éducation doit « **lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative** ». Il « reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction ». Les dispositifs relais constituent aussi un des facteurs de l'**insertion sociale et professionnelle des jeunes en voie de déscolarisation**.

Les principes de la classe RELAIS reposent sur :

- L'inscription du dispositif RELAIS dans un schéma départemental qui œuvre dans le cadre de **la lutte contre le décrochage scolaire**
- Un **partenariat** (services de l'Etat, collectivités locales, associations)
- Le **rattachement à un établissement scolaire** (ici, le collège George Sand)
- L'analyse quant à la **pertinence de la solution « dispositif RELAIS »** pour le jeune
- Le **consentement** du jeune et de sa famille
- L'**admission en dispositif RELAIS** par décision de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, après avis du groupe départemental de pilotage ou de la commission locale

Grâce à ce dispositif des **points forts** sont mis en lumière, comme le **renforcement de l'encadrement** par un suivi régulier (par les enseignants, éducateurs et personnels associatifs), **l'accueil temporaire dans un groupe d'élèves réduit**, mais aussi un **partenariat** entre l'Education Nationale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les collectivités territoriales, les associations agréées complémentaires de l'enseignement public et des fondations reconnues d'utilité publique.

Le suivi des élèves est **régulièrement** effectué par le responsable du dispositif RELAIS (chaque année scolaire), il concerne :

- la **situation des élèves accueillis** au cours de l'année scolaire
- le **devenir de ces mêmes élèves** à leur sortie du dispositif RELAIS, à la fin de l'année scolaire, au 31 décembre de l'année en cours et au 30 juin de l'année scolaire suivante ainsi qu'à la rentrée scolaire suivante
- la **composition de l'équipe pédagogique et éducative**

Ce suivi permet :

- **d'évaluer la pertinence du dispositif**, pour réguler le fonctionnement des dispositifs en fonction d'indicateurs d'entrée, de fonctionnement, de résultats
- **de suivre les élèves** tout au long de l'année scolaire
- **de mieux comprendre les processus de déscolarisation** pour mieux repérer et suivre les jeunes en difficulté

2.2.3.2. *La Protection Judiciaire de la Jeunesse*

La classe RELAIS travaille en étroite collaboration avec la **Protection Judiciaire de la Jeunesse**.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) correspond à une structure relevant du **ministère de la Justice**. Elle regroupe l'enfance délinquante (au **niveau pénal**) et l'enfance en danger (au **niveau civil**). Elle a succédé à l'ancienne **éducation surveillée** et concerne les enfants et adolescents jusqu'à 18 ans. Sur décision judiciaire, un mineur peut faire l'objet d'un placement dans un **établissement de placement éducatif** (EPE) ou un **centre éducatif fermé** (CEF) et/ou faire l'objet d'un **suivi en milieu ouvert**.

2.2.4. *L'accueil des élèves nouvellement arrivés : UPE2A*

L'UPE2A est l'**Unité Pédagogique des Élèves Allophones Arrivants** dans l'établissement scolaire. Cette unité est strictement réservée aux élèves **allophones**, nouvellement arrivés **depuis moins de deux ans et non ou très peu scolarisés antérieurement** (niveau scolaire inférieur ou égal à celui du cycle 2 d'école élémentaire, et sans maîtrise de la lecture en langue d'origine). Bien que ces élèves ne soient pas inscrits en classe ordinaire, ils peuvent néanmoins y être **intégrés dans le cadre de certains enseignements** afin de compléter l'horaire scolaire, notamment en EPS, arts plastiques ou musique. L'effectif de l'UPE2A **ne peut dépasser 15 élèves** pris en charge simultanément. Un élève peut, si le besoin s'en fait ressentir, effectuer une **seconde année** dans le but de se perfectionner dans l'apprentissage de la langue écrite et des disciplines scolaires, et ce avec une **inclusion partielle plus importante** en fonction des progrès effectués.

Les heures d'enseignement d'une **UPE2A-NSA** (Non Scolarisé Antérieurement) sont réparties en 21 heures :

- **15 heures de français, dont 9 heures de FLE-FLS** (Français Langue Étrangère – Français Langue Seconde) pour l'apprentissage de la langue à l'oral, et **6 heures d'apprentissage de la lecture-écriture**, attribuées à des professeurs certifiés de lettres ou de langues, et/ou à des professeurs des écoles (de préférence formés à l'enseignement du FLE-FLS et/ou de la lecture-écriture à des adolescents peu scolarisés).
- **6 heures pour l'enseignement d'autres disciplines**, avec priorité aux matières dont les élèves auront besoin en priorité : maths, LV1, avec éventuellement une initiation aux disciplines scientifiques ou artistiques.

L'**UPE2A ouverte**, quant à elle, n'est pas une classe. Il s'agit exclusivement de **cours de FLE-FLS** à des élèves nouvellement arrivés en France depuis **moins de douze mois calendaires**, et ayant bénéficié d'une **scolarisation antérieure** (niveau inférieur ou égal à celui des élèves les plus faibles de leur classe d'inscription, avec maîtrise de la lecture et de l'écriture en langue d'origine). Ces élèves sont obligatoirement inscrits dans une classe ordinaire, dans laquelle ils suivent la plupart des enseignements selon un ordre de priorité :

- 1) **Maths et LV1** (en horaire complet)
- 2) **FLE-FLS** (3, 6, 9 ou 12 heures selon les besoins de chacun)
- 3) **Autres disciplines** (même si l'horaire est incomplet)

Lorsque les élèves sont intégrés dans une discipline en horaire incomplet, il s'agit essentiellement d'une **initiation au français de la discipline** et l'évaluation est **différenciée**.

En fonction des places disponibles, un soutien à l'inclusion peut être dispensé au-delà de la première année. Pour ce type de dispositif, il n'existe pas d'effectif maximum puisque les élèves sont inscrits en classe ordinaire et bénéficient d'une prise en charge en FLE-FLS allant de 3 heures à 12 heures, cependant les groupes constitués ne doivent pas dépasser 15 élèves.

2.2.5. Les Préfets des Etudes - Professeurs Référents

La nomination dans les collèges et lycées de Préfets des Etudes est une des innovations majeures du programme ECLAIR et a été faite à titre expérimental en 2010. Ce programme avait pour but **d'accroître l'autonomie des établissements et des réseaux**. Les préfets des études avaient un rôle essentiel pour développer une plus grande **cohérence** entre les champs pédagogique et éducatif. Ils assuraient, par niveau, un **suivi plus personnalisé** des élèves. Ce dispositif a pris fin officiellement en 2014 avec la refondation de l'éducation prioritaire et donc la fin du programme ECLAIR, mais le collège George Sand a décidé de maintenir ce dispositif, sous forme de Professeurs Référents, grâce à la mise en œuvre de moyens. Ce choix est néanmoins questionné tous les ans à chaque Dotation Globale Horaire.

Les Préfets des Etudes assuraient :

- Le décloisonnement des dimensions éducatives et pédagogiques
- Le renforcement des relations avec les parents et les partenaires
- L'organisation de la continuité des apprentissages
- Le suivi personnalisé des élèves

Leurs objectifs sont :

- Aider les professeurs à exercer pleinement leurs **responsabilités** :
 - dans la classe, en **maîtrisant les contenus disciplinaires**, les méthodes didactiques et les savoir-faire nécessaires à la conduite des groupes d'élèves qui leur sont confiés dans l'établissement
 - en tenant compte de ses caractéristiques, de ses structures et du projet d'établissement, en travaillant en équipes et dans le cadre des relations avec les partenaires extérieurs (parents, entreprises, monde de la culture...) dans le système éducatif
 - en **donnant du sens aux apprentissages** qu'ils proposent et en **situant correctement son rôle**, les **enjeux** et les **obligations** liées à ce rôle.
- Permettre aux enseignants stagiaires en situation de **prendre confiance en eux**, participer à leur **professionnalisation** en repérant, à partir du référentiel des dix compétences, d'une part les connaissances, les capacités et les attitudes professionnelles qu'ils maîtrisent déjà et d'autre part celles qu'ils doivent acquérir. Le tableau des compétences professionnelles des maîtres, (B.O. n°1 du 4 janvier 2007) peut être téléchargé sur le site académique <http://www.ac-strasbourg.fr/difpe/aem>)

A George Sand, les professeurs référents sont M. MASTORGIO et Mme BRUNEL.

2.2.6. Le Foyer Socio-Educatif

Au collège George Sand, l'adhésion au FSE s'élève à 5€ et ne peuvent profiter des activités et locaux uniquement les élèves ayant adhéré. Cette adhésion figure dans le carnet de liaison.

Le bureau est tenu par des professeurs et il n'y a pas de délégué foyer parmi les élèves. Les élèves peuvent cependant se charger de la **vente** des t-shirts, de chocolats, de plantes ou encore de gâteaux lors des réunions parents/professeurs. Ces ventes sont effectuées **sous l'encadrement des professeurs**. Le FSE est aussi le propriétaire des casiers et se charge donc de sa gestion.

En ce qui concerne l'ouverture du FSE, de 13h à 14h, les élèves se voient proposer des **jeux de société**, un **espace lecture** ainsi qu'un **babyfoot** pour se détendre. La salle du foyer a été aménagée avec les revenus des adhésions, avec les différentes actions menées (ventes) et est accessible lors des temps d'étude des élèves. Le bureau souhaiterait cependant une ouverture plus constante afin d'accueillir des petits groupes d'élèves pour leur proposer des jeux de plateau sous la surveillance des assistants pédagogiques et des surveillants.

2.3. Les Dispositifs spécifiques à Jean Macé

2.3.1. Les élèves scolarisés au titre des ULIS

Les élèves scolarisés au titre des **ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)** présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).

Ce sont les **commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)** qui décident de l'orientation d'un élève vers une ULIS qui lui offre la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à ses potentialités et besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque ses acquis sont très réduits.

Les ULIS sont des dispositifs permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un **enseignement adapté** dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de **temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire** où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un **rythme proche de celui des autres élèves**.

2.3.2. Le Foyer Socio-Educatif

Le Foyer Socio-Educatif du collège permet aux élèves de pouvoir profiter de différentes **activités extra-scolaires** sur le temps scolaire (telles que le babyfoot, le billard, le ping-pong, des jeux de société, ...). Elles sont gérées par les élèves et le CPE.

Le bureau du FSE est tenu par des adultes (professeurs, CPE, surveillants, parents d'élèves) mais aussi par des élèves : par exemple, le président est un adulte, mais son adjoint est un élève. Du fait de leur minorité, les élèves ne peuvent assumer pleinement et de façon autonome de véritables rôles dans l'association, mais leur intégration est **primordiale**. De cette manière, ils sont sensibilisés au sens des **responsabilités** et il est plus simple pour eux de visualiser l'organisation d'une association ainsi que les actions qui peuvent être menées à son sein.

Lorsque des ventes sont organisées au sein du FSE, les sommes récoltées ne servent pas à organiser des sorties, mais sont utilisées pour compléter les frais pour un voyage scolaire qui serait trop couteux par exemple.

2.3.3. Le Médiateur Social en Milieu Scolaire (MSMS)

Le médiateur social est un acteur de la politique de la ville, il se doit d'être **impartial** et spécialisé dans la **prévention** et la **gestion des conflits**. C'est un tiers facilitateur entre l'établissement et son environnement, il a pour mission de **renforcer les liens** entre l'école, les familles et le quartier.

Ses trois missions principales sont :

- Développer les **comportements citoyens** et une culture du **dialogue** et de la **tolérance**
- Prévenir et lutter contre les **violences**, les **conflits** et le **harcèlement**
- Prévenir et lutter contre l'**absentéisme** et le **décrochage scolaire**

Les objectifs du dispositif s'articulent autour de quatre axes prioritaires d'intervention :

- La **prévention et la lutte contre les violences** de tout type à savoir les incivilités, les comportements violents, le harcèlement et les jeux dangereux
- La **prévention des décrochages scolaires** et l'amélioration de l'environnement scolaire
- La **valorisation des potentiels** des élèves à travers l'apprentissage du monde professionnel et de la citoyenneté
- Le **développement des relations** entre les élèves, la famille et les équipes pluridisciplinaire notamment à travers la mise en place de la médiation par les pairs.

Le dispositif **Médiateur Social en Milieu Scolaire** est en place depuis le début de l'année 2019, il se rapproche d'un autre dispositif déjà présent depuis 6 ans au collège : **La Médiation par les Pairs**. Ces deux dispositifs sont encadrés et accompagnés par l'association **Médiation 86** et tout particulièrement par leur directeur et formateur, Smaïl BEN DJILALI.

La Médiation par les Pairs se déroule une fois par semaine, tout au long de l'année, les jeudis, de 13h00 à 14h00 auprès de 5 à 6 élèves **volontaires** afin de les sensibiliser au dialogue et au **rôle primordial** qu'il occupe dans la résolution de conflits. Ce dispositif permet aux élèves de résoudre les conflits **entre eux**, sans l'intervention d'adultes, mais grâce à des élèves préalablement **formés** à la résolution de conflits (suivi par M. MORANGE, CPE et M. BEN DJILALI).

Le médiateur, M. Nourdine BOUKHENNOUFA, intervient à la fois sur l'école Herriot (3 jours par semaine) et sur le collège Jean Macé (1 jour et demi par semaine) dans le cadre du dispositif Médiateur Social en Milieu Scolaire en temps partagé et co-interventions avec les équipes enseignantes.

Elle effectue les mêmes missions dans les deux établissements. A titre indicatif, les activités types correspondant au rôle de la médiatrice sociale à l'école Herriot sont :

- Le suivi de l'**absentéisme**
- Les **cafés parents**
- Des ateliers sur l'**empathie** et l'**écoute**
- Des **jeux coopératifs** sur la différence, les émotions et leur gestion

2.4. Quelques Témoignages de professeurs

M. GICQUEL, professeur de mathématiques à George Sand depuis 5 ans, quittant cette année le REP+ pour des contrées internationales

« J'ai commencé par être remplaçant dans un lycée, puis j'ai enseigné les mathématiques dans un collège de centre-ville, et enfin dans un collège de campagne à Baugé avant d'être en poste en tant que titulaire ici. Je n'avais jamais enseigné dans un établissement d'Education Prioritaire et je n'ai pas trouvé beaucoup de différences entre George Sand et le collège de campagne dans lequel j'étais auparavant. En revanche, il y a quelques différences notoires avec l'établissement de centre-ville : le **suivi**, par exemple, est plus rigoureux à George Sand (il y a beaucoup de rencontres avec les parents, plus d'accompagnement des élèves et divers projets de différentes tailles). Il est plus facile de constituer et de participer à des **projets** dans un établissement situé en Réseau d'Education Prioritaire puisque les moyens sont au rendez-vous : après présentation du projet à la Direction, la mise en œuvre est plus rapide et plus facile grâce à ces moyens. Les élèves de George Sand étaient aussi moins autonomes et moins préparés en termes de culture, ils nécessitent aussi **plus d'accompagnement**.

Avant d'être ici, je ne savais pas ce qu'était l'Education Prioritaire, je n'avais donc **pas de préjugé**, pas d'échelle de valeur. Je m'étais renseigné sur le collège avant la rentrée, j'ai rencontré la principale et le principal adjoint et j'ai effectué une matinée d'accueil avec les autres professeurs de mathématiques. J'étais plus stressé concernant l'enseignement de ma matière et la gestion de mon cours que par l'éventuel climat dit difficile de l'établissement. J'avoue ne pas avoir pris la peine de me renseigner concernant le climat difficile concernant la plaine d'Ozon ou toutes autres rumeurs liées à l'Education Prioritaire.

Lors de mon premier jour, je me suis dit que cela allait être difficile : c'était mon premier travail en tant que titulaire, je devais tenir toute la journée et j'étais professeur principal pour la première fois. Concernant les élèves, je n'avais pas peur, je me suis surtout interrogé quant à leur **niveau moyen**, leur faible vocabulaire et manière de s'exprimer ainsi que sur la réalisation de l'intégralité du programme de l'année. En prenant mon expérience et ma formation en compte, j'étais face à un défi quotidien (changement de la manière de travailler, moins de travaux de groupe pour le bon déroulement des cours, ...). Aujourd'hui, mon niveau d'exigence envers mes élèves n'a pas changé, il s'est maintenu et a même augmenté sur certains points. Je base mon enseignement sur une **confiance réciproque** qui permet de faire évoluer de manière fondamentale la relation avec les élèves.

Pour casser l'image négative de l'Education Prioritaire, je pense qu'il faut adopter une **posture professionnelle** avant tout, il faut être **exigeant** (envers les élèves **et** envers soi-même) et il faut réussir à **faire confiance** à ses élèves et à ses ressources. Il faut parfois porter ses élèves afin qu'ils puissent acquérir de l'autonomie, puis les laisser voler de leurs propres ailes. Je leur dis souvent que je ne les aurais pas en cours l'année suivante pour qu'ils se rendent compte que cette aide ne sera pas permanente et qu'ils se projettent seuls. Il faut aussi, lorsque l'on parle de notre travail en tant qu'enseignant d'Education Prioritaire, que nous véhiculions une **image positive** de notre travail, que l'on **relativise** afin que notre travail **rayonne à l'extérieur du collège**. »

M. LI SEN LIE, professeur de français au collège George Sand depuis deux ans

« Je suis professeur depuis 2010. J'ai tout d'abord été professeur dans un collège privé de Charente, puis au lycée Aliénor d'Aquitaine. N'ayant jamais été dans un établissement d'Education Prioritaire auparavant, j'ai participé à une semaine d'observation au collège Jules Verne de Poitiers. J'y ai trouvé l'environnement très anxiogène, avec beaucoup de violences, ce qui m'a donné l'impression que les professeurs faisaient plus du social que de l'éducation. L'image que j'avais des collèges d'Education Prioritaire en sortant de formation pourrait être catégorisée « d'enfer ». J'avais une représentation de classes bruyantes, de grandes violences, ... bref, la **caricature** extrême que l'on en fait habituellement.

Concernant le collège George Sand, je n'avais pas d'image préconçue puisque je ne connaissais pas cet établissement. Je me suis renseigné sur Internet, sur le site du collège (puisque le site d'un collège est le reflet de la vie de cet établissement) et grâce à des articles de presse. Je ne me suis en aucun cas basé sur les témoignages des enseignants ou professeurs en établissements de REP de d'autres régions car je ne pense pas que cela offre une image fidèle de tous les établissements de REP ou REP+ puisque **chaque établissement est différent** du précédent.

Pour me préparer et me familiariser avec l'établissement et son environnement, j'ai visité les quartiers alentours et donc la Plaine d'Ozon, j'ai aussi visité le collège et rencontré les personnels. Mon ressenti en a été que les bâtiments n'étaient pas modernes et peu esthétiques. J'éprouvais aussi une certaine méfiance face aux élèves, à leur énervement et leurs comportements agressifs. L'image actuelle que j'ai du collège est bien différente. Certes, les élèves peuvent parfois être pénibles, mais ils ne sont pas foncièrement mauvais. Ils ont du mal à suivre les consignes et à s'entendre en groupe, mais ce comportement est totalement **involontaire** de leur part.

Les différences marquantes entre un établissement de REP et un établissement privé sont surtout de l'ordre du **suivi des parents** sur la scolarité de leurs enfants : l'école n'est pas une priorité pour eux. C'est pour cela qu'il faut adopter une posture basée sur la **compréhension** et la **dédramatisation**. Dans l'établissement, il est important de savoir distancer les élèves et de leur montrer qui est l'adulte, que c'est notre de travail et que nous avons des objectifs à remplir d'une séance à l'autre. Il faut leur apprendre à nous **respecter et à accepter le rôle de chacun**. Il faut néanmoins rester **accessible** et accepter les imperfections que les élèves peuvent avoir. Il faut aussi accepter les digressions qui peuvent survenir dans un cours pour aider certains élèves à comprendre mieux ce que nous attendons d'eux. Enfin, je pense qu'il faut être **exigeant** et toujours leur demander plus. Il faut que les élèves comprennent que l'institution n'est pas contre eux et c'est notre travail de leur donner toutes les cartes pour leur prouver qu'ils ont beaucoup d'outils pour s'en sortir. Hors de l'établissement, je pense qu'il faut **dédramatiser l'Education Prioritaire**. Certes, certains établissements sont plus durs que d'autres, mais ce n'est pas partout pareil et les situations sont globalement gérables même si ce n'est pas toujours de gaité de cœur. Il faut aussi être compréhensif face à la situation plus difficile des élèves et le garder en tête sans pour autant chercher à se "victimiser". »

M. MASTORGIO, professeur d'histoire-géographie au collège George Sand depuis 16 ans

« Je suis professeur d'histoire-géographie depuis 1997. J'ai d'abord enseigné dans un lycée dans le Nord pendant 5 ans, puis je suis arrivé au collège George Sand. Je n'avais jamais enseigné dans un collège avant cela, je n'avais jamais été surveillant ou contractuel. George Sand est donc ma **première expérience** en Réseau d'Education Prioritaire, même si le lycée dans lequel j'étais avant était situé dans un milieu défavorisé socialement parlant. Malgré tout, je ne peux pas réellement comparer ma précédente expérience avec l'actuelle puisque les deux sont fondamentalement différentes. Néanmoins, il y avait quelques similitudes, notamment concernant **la surveillance et le suivi des élèves**.

*L'image que j'avais de l'Education Prioritaire était celle que relataient les médias (les journaux télévisés par exemple) ainsi que la réputation qui en est faite : une catastrophe. Concernant l'image du collège George Sand, l'image que j'en avais était fortement dégradée, en raison de cette réputation justement. Mes premières impressions, lors des six premiers mois étaient négatives : une forte envie de démissionner en raison de la difficulté à enseigner, à établir un climat pédagogique calme et du fort besoin de discipline chez les élèves. Actuellement, mon impression est bien **plus positive** malgré la **fatigue liée aux années d'enseignement en Education Prioritaire**.*

Avant d'arriver à George Sand, je ne m'étais pas renseigné. Tout d'abord parce que mon changement de région a été très rapide, mais aussi parce que la principale question que je me posais était "Comment faire cours à des collégiens ?".

*L'image du collège a changé dans mon esprit au fur et à mesure des années, et je dois bien avouer que les dernières sont **bien moins perturbées** et difficiles que les premières. Mais ce changement ne peut rester effectif que si tout le monde y met du sien : professeurs, personnels ET élèves.*

*Pour changer l'image négative du collège et de l'Education Prioritaire, je dirais qu'il faut tout d'abord essayer de **véhiculer une image positive** car, malheureusement, l'image véhiculée dans les médias à ce sujet est avant tout négative ; nous sommes face à une absence d'image positive au niveau national. En tant que professeur d'histoire géographie et par les cours d'éducation civique, la citoyenneté que nous enseignons va aussi permettre aux élèves de comprendre et de mieux trouver leur place dans la société.*

*Ce que les professeurs disent et véhiculent est insuffisant. Selon moi, il faudrait plus s'intéresser au REP, et ce dans les domaines positifs (club Eloquence, club Média par exemple, qui ont un impact positif non seulement pédagogique, mais aussi social). **Plus de mise en valeur** est à attendre de la part de l'Etat et de la société en générale. Selon moi, si tous les acteurs d'un établissement restent positifs, ils casseront l'image négative ensemble. Cela risque d'être difficile à la longue, mais tout le monde se doit de **rester positif et patient** pour atteindre un tel résultat. Je pense qu'en tant que professeur, il faut avoir des astuces, ne pas avoir peur de demander de l'aide, être ingénieux et surtout **garder le moral**, même si ce n'est pas toujours facile. Enfin, il faut **se serrer les coudes entre collègues : une solidarité à l'intérieur et plus de communication vers l'extérieur.**»*

Mme MAYER, professeur-documentaliste à George Sand depuis 11 ans

« Avant d'être nommée au collège George Sand j'avais déjà l'expérience du métier après plusieurs affectations en collège et en lycée.

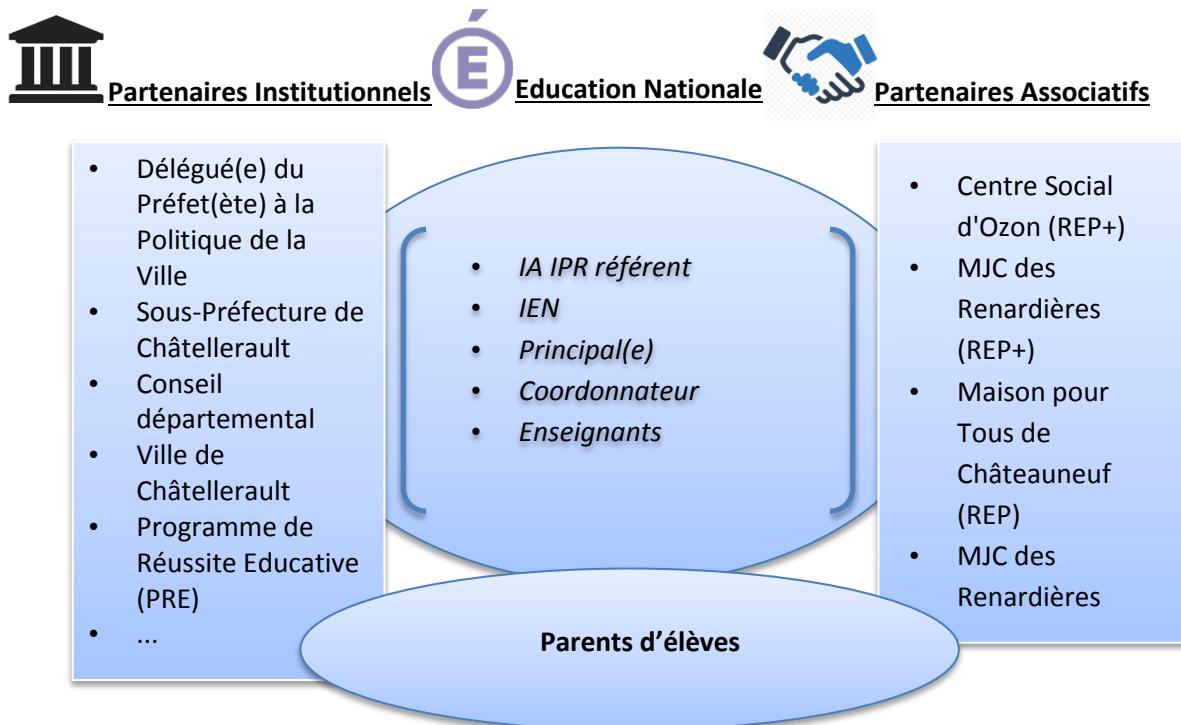
J'allais en revanche découvrir un établissement classé en REP avec à l'esprit des **idées préconçues** sur la vie dans « la cité », idées largement véhiculées par quelques faits relayés dans les médias (et dans certains films de fiction...).

Mon réflexe a été de faire des recherches sur le collège et la seule information que j'ai trouvée n'était **pas des plus rassurantes** : l'année précédent mon arrivée, des bombes artisanales avaient été confectionnées et déposées devant la salle des professeurs, l'une d'elles ayant explosé. (Pour sa bravoure, l'incident aura valu à un de mes futurs collègues l'attribution des palmes académiques !).

Mes premiers jours en poste ont vite dissipé mon inquiétude, le collège ne ressemblait pas à un lieu de non droit en proie aux violences et les élèves n'étaient guère différents de ceux que j'avais rencontrés jusque-là. L'équipe enseignante, par contre, m'a tout de suite changée : **cohésion, bonne entente générale, discours bienveillants sur les élèves**. C'était totalement nouveau pour moi. Combien de fois auparavant avais-je entendu des enseignants défaitistes et résignés quant au niveau des élèves ? Ici, il en est autrement et **chacun veille au mieux à la réussite et au bien-être des enfants** ce qui contribue par ailleurs à un bon climat scolaire.

Identifier les difficultés, les problèmes, chercher des solutions, c'est ça l'Education Prioritaire. Bien entendu, l'Etat donne les moyens de ce mode de fonctionnement au service des élèves mais cela ne va pas sans des **compétences de pilotage** de l'établissement et l'**implication** de tous. Au collège George Sand, je pense que nous réunissons ces conditions. »

3. Les Partenaires



Un comité de pilotage restreint REP et REP+ se réunit au moins **5 fois par an**, puis deux fois avec la totalité des partenaires. Il impulse et assure le suivi de la politique éducative globale. Il gère aussi les objectifs fixés dans le cadre de l'Education Prioritaire et s'engage à leur réalisation.

En fonction des partenaires, différentes actions et dispositifs sont mis en place.

3.1. Les Contrats de Ville (Partenariat avec la ville et l'Etat)

Qu'est-ce qu'un contrat de ville ?

Il s'inscrit dans le cadre de la **Politique de la Ville**. C'est une politique publique d'**exception**, elle a pour objectif de **réduire les inégalités sociales et les écarts de développement** entre les territoires, de **favoriser la cohésion sociale** en développant une intervention publique renforcée dans les quartiers urbains en difficulté. Cette mise en œuvre se fait au moyen de **Contrats de Villes** qui engagent de nombreux partenaires.

Un contrat de ville est conclu à l'échelle intercommunale au bénéfice des habitants du quartier. L'Etat et ses établissements publics, les communes, le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques, ministère de l'Education Nationale) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont **parties prenantes** de la démarche contractuelle à chacune de ces étapes.

Il repose sur trois axes :

- La **cohésion sociale** puisqu'il prévoit des mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations pour favoriser le lien social sur le territoire
- Le **cadre de vie** et le renouvellement urbain car il programme la création d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel ou encore la mise en place de nouvelles activités
- Le **développement économique** et l'emploi puisqu'il assure notamment la présence de Pôle Emploi et des missions locales dans chacun des territoires prioritaires.

Au total, **435 Contrats de Ville** couvrent l'ensemble des 1 514 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

A ce titre, les REP et REP+ de Châtellerault font des demandes de financement à l'Etat pour les projets suivants :

3.1.1. Parents, Enfants, Lecture

Le projet **Parents, Enfants, Lecture** donne la possibilité aux enfants d'école primaire de découvrir la lecture plaisir grâce à un dispositif leur offrant des livres pour un usage personnel.

Cette action vise plusieurs axes :

- Encourager les enfants dès la maternelle à la **lecture plaisir** hors du contexte scolaire, soit dans le cadre familial, et leur inculquer la notion de "*lecture plaisir*"
- **Augmenter le bagage littéraire et culturel** de chaque enfant : plus le bagage littéraire de l'enfant est important, plus facilement il rentrera dans la lecture, y donnera du sens et entrera plus facilement dans les apprentissages scolaires
- **Impliquer et intégrer les parents d'élèves** dans les activités d'ouverture culturelle autour des revues, albums et de façon plus générale autour du livre pour valoriser l'image de l'école au travers de la maîtrise de la langue écrite : la lecture

- **Favoriser l'égalité des chances** en permettant l'accès à la culture écrite pour les enfants des quartiers prioritaires : mettre en place une action d'accompagnement à la scolarité par la constitution d'une première bibliothèque personnelle.

Ce projet répond aux attentes visant à **pallier l'absence de supports écrits dans les familles des quartiers de la géographie prioritaire**, à **corriger un manque de pratique de lecture et d'inaccessibilité** tant matérielle que culturelle. Cette action vise donc à soutenir et à accompagner à la scolarité, les enfants et les familles des quartiers de la géographie prioritaire du nouveau Contrat de Ville.

Chaque enfant de grande section de maternelle et de CE1 se voit recevoir **cinq revues littéraires et/ou documentaires mensuelles et/ou albums – romans jeunesse** dans l'année scolaire, qu'il étudiera en classe et aux clubs Coup de Pouce afin d'en comprendre le sens et qu'il pourra garder chez lui afin de les redécouvrir en autonomie. Cela permet d'encourager les élèves à les feuilleter, regarder et lire des supports écrits qui sortent du contexte scolaire.

3.1.2. Culture accessible, Culture partagée

Le projet Culture Accessible, Culture Partagée offre aux enfants la possibilité d'acquérir des fondamentaux essentiels à la formation de l'esprit. Ce projet a pour objectifs :

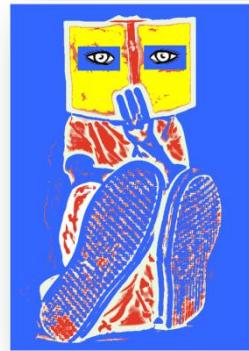
- **La contribution à l'égalité d'accès à la culture**, par une éducation artistique culturelle
- **La favorisation de la participation des jeunes à la vie culturelle** de la ville et des environs pour un meilleur ancrage dans la vie de la société française, dans la ville et à l'école
- L'acquisition d'une **culture commune** développant le sens critique, le goût de l'esthétisme, l'esprit critique
- La possibilité de **donner du sens aux apprentissages** par une mise en réseau des connaissances et des éléments factuels

Il s'agit d'aider les familles les plus en difficultés, d'origine étrangère, du voyage ou en grande précarité à participer aux sorties culturelles (de préférence dans un environnement de proximité) organisées dans chaque établissement scolaire. Cependant, une participation financière minimum leur est demandée afin de montrer leur implication.

La subvention Culture Accessible, Culture Partagée vient compenser la participation « insuffisante » des familles démunies des quartiers de géographie prioritaire. Cette action permet aux enfants **d'accéder et de participer aux sorties culturelles** organisées dans chaque établissement scolaire.

3.1.3. Les Yeux dans les Pages

Le projet **Les Yeux dans les Pages** a pour but pédagogique de promouvoir la lecture et le plaisir de lire des enfants afin de **prévenir l'illettrisme**, de **valoriser les diverses compétences de lecture** et de **favoriser les échanges entre les classes de CM2 et de 6^e**. Ces objectifs sont déclinés en trois domaines : **le langage oral, la lecture et la littérature**. Dans chacun de ces domaines, l'élève a des objectifs à atteindre tels que :



- **L'expression d'un point de vue et de sentiments** au travers de prises de parole pour raconter, résumer, expliciter un raisonnement, présenter des arguments pour le domaine du langage oral.
- **L'apprentissage de la compréhension d'un texte** au travers de résumés et de questionnaires afin de repérer les principaux éléments d'un texte pour le domaine de la lecture.
- **Le développement d'un plaisir de lire** chez l'élève, la constitution d'une culture littéraire commune grâce à l'opportunité donnée de constituer un répertoire de références puisé dans la littérature jeunesse.

Ce projet est présenté sous forme de **prix littéraire** dans lequel chaque élève se voit attribuer une liste commune de cinq livres à lire. L'opportunité est ensuite présentée aux élèves, après l'élection de l'ouvrage favori par les différentes écoles du projet, de **rencontrer un ou plusieurs des auteurs** de ces œuvres. Une **représentation artistique** est aussi proposée aux élèves après l'élection de l'ouvrage favori, lors d'un spectacle de clôture.

3.2. Le Programme de Réussite Educative (Partenariat avec l'Education Nationale, la ville et l'Etat)



L'objectif du **Programme de Réussite Educative (PRE)** est d'accompagner depuis l'école maternelle jusqu'au terme de la scolarisation obligatoire (16 ans) les enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité dans leurs apprentissages. Pour se faire, quatre principes sont à appliquer :

- **Le principe d'individualisation** : prise en compte de la singularité de chaque situation
- **Le principe de territorialisation** : politique de la ville / REP / REP+
- **Le principe d'innovation et d'adaptation des actions** : Le PRE n'intervient pas là où le **droit commun** intervient. L'intervention du PRE nécessite dans un premier temps la mobilisation des aides déjà existantes. Ce programme, grâce à ses différentes instances, est en capacité de faire remonter les besoins et d'adapter les actions existantes en permanence, de sorte que les actions proposées répondent aux besoins du territoire, là où il y a carence.
- **Le principe de l'approche globale** : prise en compte de l'enfant dans tous ses espaces d'évolution

Le programme se décline en plusieurs dispositifs qui, chacun à leur niveau, permettent l'acquisition de ces principes qui œuvrent pour la réussite scolaire au sein des réseaux.

➤ Cadre d'intervention

Cadre juridique

Le PRE intervient dans le cadre de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 du programme pour la cohésion sociale.

Article 128 : Les dispositif de réussite éducative mènent des actions d'accompagnement au profit des élèves du premier et second degrés et de leurs familles, dans les domaine éducatif, périscolaire, culturel, social ou sanitaire.[...]

Ledit programme est également régi par le code de l'éducation, article R421-2.

Instance de pilotage

Le programme de réussite éducative est piloté par un conseil consultatif réunissant : Le DASEN ou son représentant, le Préfet ou son représentant, le maire ou son représentant, l'élu à la politique de la ville, un représentant du département, un représentant des parents d'élève du 1^{er} et 2nd degré, un représentant de la CAF, un représentant des maisons de quartier, le responsable de l'atelier santé/Ville, un représentant des directeurs d'école, un représentant des collèges. Ce conseil consultatif présente une double fonction. Tout d'abord, l'évaluation, l'arbitrage et la légitimation des

actions proposées. Mais également l'analyse des besoins qui remontent du terrain permettant ainsi la réalisation d'actions nouvelles.

Constitution de l'équipe de réussite éducative

un coordonnateur, une éducatrice spécialisée, une éducatrice de jeunes enfants à temps partiel, une animatrice-accompagnatrice, 11 animateurs coups de pouce, une psychologue à temps partiel

➤ **Les équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS)**

Les enfants proposés sur le PRE font l'objet d'un repérage spécifique. Afin d'étudier les situations repérées, une équipe pluridisciplinaire se réunit régulièrement sur chaque école du REP/REP+. Elle est composée de l'équipe du PRE, du directeur ou de la directrice d'école, des membres du RASED, de l'équipe d'éducateurs de prévention spécialisée, d'un membre de la maison de quartier, d'assistants sociaux. En fonction des situations, peuvent être invités des acteurs éducatifs en lien avec la situation évoquée (infirmière scolaire, assistant social REP+, psychomotricienne etc...)

Les parents doivent avoir donné leur accord afin d'exposer la situation.

Une charte de confidentialité est signée par l'ensemble des professionnels présents lors de ces réunions.

Tous les enfants relevant du PRE ne sont pas forcément repérés dans le cadre de ces équipes pluridisciplinaires, notamment lorsqu'ils bénéficient d'actions spécifiques tel que le dispositif coup de pouce.

3.2.1. La Présentation Générale des « Coup de Pouce » : CLA, CLE, CLEM et CLI

Ce dispositif Coup de Pouce est mis en place pour aider les élèves à parer les difficultés naissantes en partie dues à l'absence d'étayages sociaux et familiaux dont ils auraient besoin pour réussir. Il s'adresse donc en premier lieu aux enfants repérés comme fragiles quant à l'acquisition des apprentissages fondamentaux, et qui n'ont pas l'aide nécessaire à la maison. Il est donc important d'associer les parents à la démarche puisqu'ils jouent un rôle décisif dans la réussite de leurs enfants. Cette dernière se joue au moins autant dans la famille qu'à l'école. Le Coup de Pouce va aider les parents à prendre confiance et à réussir leur mission éducative. Ils sont invités à participer à ces clubs **au minimum trois fois par année** afin de favoriser leur **implication** dans la réussite de leurs enfants.

Du mois de Novembre au mois de Juin, 3 à 4 soirs par semaine et pendant 1h30 après la classe, des locaux sont mis à disposition par l'école. Les enfants sont réunis en clubs Coup de Pouce composés de **cinq élèves**. Un animateur est chargé de les accompagner en instaurant un lien de confiance avec leurs parents afin de favoriser leur engagement. Les animateurs professionnels sont **formés et outillés par l'Association Coup de Pouce** pour accompagner les enfants et leur permettre de réussir leurs apprentissages et de développer leur estime de soi. Les apprentissages sont abordés sous un angle différent car il ne s'agit en aucun cas de faire « l'école après l'école », mais plutôt de mettre en place des activités ludiques, courtes et dynamiques dans une ambiance bienveillante et chaleureuse ; les enfants peuvent ainsi **développer leur confiance et leur motivation** en expérimentant quotidiennement la réussite et le plaisir de jouer avec les mots.

- Coup de Pouce Club Langage



Ce club est adapté aux élèves de **Grande Section** repérés par leurs enseignants comme ayant des fragilités dans l'apprentissage des **bases du langage**. L'objectif du Coup de Pouce CLA est d'offrir aux enfants des **activités langagières structurées** et en petit groupe chaque soir, pendant une heure, après l'école. Chaque soir après le club, il associe les parents à l'action et les aide à proposer à leur enfant une petite activité langagièrre en relation avec « la vie » de la classe et du club. Les caractéristiques essentielles du Coup de Pouce CLA sont la dimension périscolaire et péri familiale (hors temps avec les enseignants, et hors temps avec la famille), et la mise en dynamique du « triangle d'apprentissage » enfants – enseignants – parents.

- Coup de Pouce Club Lecture Ecriture (CLE)



Ce club est adapté aux élèves de **CP** repérés pour des fragilités dans les premiers apprentissages de la **lecture** et de **l'écriture**, mais s'adresse aussi à leurs **parents** souvent éloignés de l'école et qui sont ou se pensent démunis pour accompagner leur enfant dans sa scolarité : ils ne maîtrisent pas ou peu le français, ils ont eu un passé scolaire difficile, leur situation sociale et économique ne leur donne pas la disponibilité ou les moyens d'accompagner leur enfant.

- Coup de Pouce Club Lecture Ecriture Maths (CLEM)



Ce club est adapté aux élèves de **CE1** repérés pour des fragilités dans l'apprentissage de la **lecture**, de **l'écriture** et des **mathématiques**. L'efficacité de ce Coup de Pouce est expliquée par l'utilisation des mêmes ingrédients qui ont précédemment été utilisés lors du Coup de Pouce CLE. Ses objectifs sont :

- Redécouvrir et exploiter le langage graphique
- Intégrer progressivement les caractéristiques « socialisées » des images, des dessins, des schémas propres aux mathématiques
- Donner de l'importance à la qualité de la présentation de ses travaux
- Manier les nombres dans les situations divers (comptage, calcul, estimation)
- Utiliser les instruments de mesure et de dessin

- Coup de Pouce Littérature (CLI)



Ce club est adapté aux élèves de **CP**, âgés de 6 à 7 ans, repérés par leurs enseignants pour avoir des fragilités dans l'apprentissage de la **lecture** et de **l'écriture**. L'objectif est de développer, dans les familles, les pratiques de lecture et d'écriture autour de la **littérature jeunesse**, ce qui permet de contribuer à transmettre aux enfants le **goût des livres et de la lecture**.

Les grandes lignes de ce club sont :

- Une fréquentation systématique des livres (tous les styles, documentaires compris), en partenariat avec les bibliothèques.
- Un outillage important et de grande qualité, utilisable par les parents en autonomie avec leurs enfants.
- Des supports de lecture partagés qui circulent entre le club et le foyer familial.

A l'inscription dans un Coup de Pouce, l'élève va signer une **carte d'adhérent**, en présence d'un élu de la Ville, de l'animateur, du **coordonnateur** du Coup de Pouce, de l'**enseignant** et des **parents**. Cette carte est signée par l'ensemble de ces personnes afin de sensibiliser l'enfant sur la **motivation** dont il doit faire preuve ainsi que pour prouver son engagement. L'inscription au Coup de Pouce est gratuite, mais les élèves se doivent d'être **réellement motivés**.

Des bilans sont souvent organisés dans l'année scolaire : ils permettent la rencontre de tous les acteurs pour débattre des avancées (ou non) de l'élève dans le cadre des Clubs Coups de Pouce

➤ Critères de repérage

Ce sont les **enseignants** qui repèrent les élèves fragiles dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture ou encore des mathématiques (pour les Coup de Pouce CLEM). L'**enseignant** va **observer** ses élèves et **repérer** ceux qui sont plus lents, moins avancés, moins à l'aise, plus timides, ainsi que ceux qui reçoivent peu d'aide ou effectuent peu d'activités de lecture ou d'écriture en dehors de l'école.

Attention, les élèves présentant de trop grandes difficultés voire des troubles importants liés aux apprentissages ne répondent pas aux critères de repérage du coup de pouce.

L'**enseignant** proposera donc à l'élève de participer au Coup de Pouce adapté, mais à certaines conditions :

- De **s'engager** et de vouloir participer aux activités de lecture, d'écriture, ou de mathématiques proposées **4 soirs par semaine**
- Que les parents de l'élève acceptent eux aussi de s'engager et de participer aux **actions parentales** du Coup de Pouce.

➤ Suivi des élèves

Les Coups de Pouce se déroulent **tous les soirs de la semaine**, le suivi est donc permanent puisque des temps individuels sont organisés. Les parents sont aussi invités à assister à des **séances individualisées** ; en 2017-2018, **plus de 80% des parents** sont venus assister à au moins une séance. L'implication des parents est d'une importance cruciale car elle donne un **lien vers la parentalité**, une sorte de « **guidance parentale** » qui permet **d'améliorer les liens parents/enfants**.

Si le problème de l'élève n'est pas résolu à la fin de l'année scolaire, il lui est recommandé de passer au **prochain Coup de Pouce** pour l'année suivante, ou bien un éducateur du PRE lui proposera un **travail individualisé différent**.

Application dans le Réseau de Châtellerault

Dans les REP et REP+ de Châtellerault, différents Coup de Pouce ont été aménagés dans les écoles. Pour l'année scolaire 2019-2020 :

- Ecole Lavoisier (REP+) : un Coup de Pouce CLA, un Coup de Pouce CLE et un Coup de Pouce CLEM
- Ecole Lakanal et Matisse (REP+) : un Coup de Pouce CLA, un Coup de Pouce CLE et un Coup de Pouce CLEM
- Ecole Prévert (REP+) : un Coup de Pouce CLA
- Ecole Herriot et Souché (REP) : un Coup de Pouce CLE ou un Coup de Pouce CLI
- Ecole Lagrange (REP) : un Coup de Pouce CLA et deux Coups de Pouce CLI

Les Coups de Pouce sont organisés en équipe réseau et étudiés **en fonction des demandes et des besoins** de chaque école, avec le PRE et le coordonnateur d'Education Prioritaire.

Le déploiement du dispositif pour l'année 2020-2021 est en cours d'élaboration et veut tenir compte des spécificités sanitaires de cette rentrée.

3.2.2. Les ateliers des « Petits Poucets »

Les ateliers des Petits Poucets sont des ateliers d'expression axés sur le langage à destination des élèves de maternelle et de leurs parents. Ces ateliers permettent aux parents d'adopter les bons automatismes afin de favoriser le développement langagier de leurs enfants. Les parcours sont **encadrés, personnalisés et pluridisciplinaires**.

Lors de l'année scolaire 2018-2019, la manière de fonctionner des ateliers des Petits Poucets a changé : ces ateliers proposaient des séances avec les enfants seuls puis les parents participaient à certains d'entre eux. Actuellement, les parents sont **systématiquement présents** lors des ateliers afin de **favoriser leur investissement** pour la réussite de leurs enfants. Grâce à ces changements, le dispositif présente plus d'efficacité et permet moins de confusion par rapport aux autres dispositifs déjà présents dans le Réseau.

Les objectifs de ces ateliers sont de capter les parents afin qu'ils puissent **avoir un temps privilégié avec leur enfant, et ainsi mieux répondre à leurs besoins**. Sur l'année scolaire, une **cinquanteaine de séances** sont proposées, toutes écoles confondues. Les activités proposées sont réalisées en petits groupes. Lorsque c'est nécessaire, il est ensuite proposé aux parents des rendez-vous personnalisés afin de mettre en place un parcours personnalisé de réussite éducative.

Application dans le réseau de Châtellerault

Les ateliers des « Petits Poucets » sont répartis dans les écoles Souché, Matisse, Lavoisier, Carême et Lagrange en **250 séances** en tout.

3.2.3. LES PERMANENCES « parents, enfants, comment faire ensemble ? »

Assurées par une psychologue diplômée d'état, ces permanences présentent deux objectifs :

- Réduire les écarts de prise en charge en matière d'écoute psychologique dans un objectif d'égalité des chances et de manière complémentaire au droit commun (souvent dans l'attente d'une orientation)
- Permettre écoute et conseil, dans des délais courts, sur des questions de parentalité, sur les problématiques liées à l'enfance et notamment à l'adolescence.

Afin d'assurer un maximum de confidentialité, ces permanences ont lieu sur deux lieux différents.

3.2.4. Le suivi individualisé d'enfants et leur famille

Le suivi individualisé est un parcours comportant plusieurs étapes : un **repérage** des difficultés de l'enfant, un **premier contact** avec la famille, un **regard collectif** des professionnels sur la situation présentée, puis l'élaboration des réponses dans différents domaines. Des actions peuvent donc être menées et peuvent être de natures différentes : soutien scolaire renforcé et adapté, activités culturelles, sportives, dialogue parents/école grâce à l'intervention d'une tierce personne, vacations médicales, mise en place d'actions en petit groupe permettant à l'enfant de s'exprimer, ... Certaines de ces actions peuvent être collectives.

3.3. Les partenariats avec la MPT, le CSCO, la MJC et l'ADAPGV

PARTENAIRE	Ecole REP	Ecole REP+
 <p>Centre Social et Culturel de la Plaine d'Ozon 1 Rue Emile Littré 86 100 Châtellerault Tél : 05 49 21 23 79 e-mail : accueil@ozon-csc86.org</p>		Ecole LAVOISIER Ecole LAKANAL Ecole MATISSE
 <p>Maison Pour Tous 10 Rue du Nouveau Brunswick 86 100 Châtellerault Tél : 05 49 20 00 13 e-mail : laura.thevenet@mpt-csc86.org</p>	Ecole HERRIOT Ecole SOUCHE	
 <p>MJC les Renardières 3 Rue Antoine de Bougainville 86 100 Châtellerault Tél : 05 49 21 05 32 e-mail : mjcrenardières@wanadoo.fr</p>	Ecole LAGRANGE	Ecole PREVERT Maternelle Ecole PREVERT Elémentaire Ecole CAREME
 <p>Association Départementale pour l'Accueil et la Promotion des Gens du Voyage 1 Rue Marcel Coubrat 86 100 Châtellerault Tél : 05 49 23 53 82 e-mail : accueil@adapgv-csc86.org</p>		

3.3.1. Le CLAS

On désigne par "**accompagnement à la scolarité**" l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir ; appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. L'accompagnement à la scolarité s'adresse **aussi aux parents** de façon à les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Les actions d'accompagnement à la scolarité qui ont lieu **en dehors des temps de l'école**, sont centrées sur l'aide aux élèves et à leurs parents pour créer les conditions de la réussite. Elles doivent **être distinguées du soutien scolaire** qui porte directement sur les contenus et activités scolaires. L'accompagnement à la scolarité ne reprend ni les programmes, ni les méthodes de l'école. Il agit sur les connaissances culturelles, les attitudes éducatives et les aptitudes cognitives qui sont nécessaires à la réussite scolaire, mais dont la genèse s'élabore dans l'environnement familial et social de l'enfant.



L'accompagnement à la scolarité vise le développement d'une complémentarité entre les rôles des parents et de l'école. Cette complémentarité constitue le levier pour une **prévention efficace et durable des difficultés scolaires** surtout dans les catégories socio-culturelles défavorisées. En réponse à des demandes et à des besoins éducatifs locaux, les projets d'accompagnement à la scolarité présentés par des organismes à but non lucratif devront prendre la forme de programmes d'actions respectant les objectifs suivants :

- **soutenir et accompagner les parents** dans leur rôle éducatif, renforcer leur implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants en reconnaissant et valorisant leur place et leur rôle
- **favoriser le lien entre les familles et l'école**, améliorer leur connaissance et leur compréhension du milieu scolaire
- **soutenir** les enfants et les jeunes ne bénéficiant pas des ressources adéquates dans leur environnement familial et social et leur apporter une aide afin de contribuer à leur réussite scolaire
- fournir aux enfants et aux jeunes, des méthodes et des approches susceptibles de **faciliter l'acquisition des savoirs**
- **élargir les centres d'intérêt** des enfants et des jeunes, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de l'environnement proche
- **valoriser leurs acquis** afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective
- améliorer, en dehors du temps scolaire, la **qualité de l'action éducative** en partenariat avec les établissements scolaires

Au niveau local dans les REP/REP+ de Châtellerault

Des activités du CLAS sont proposées le soir après la classe dans les différentes écoles et les collèges des REP et REP+, et ce, tous les jours avec les différents partenaires (MPT, MJC, ADAPGV et CSCO).

Concernant l'organisation de la rentrée 2020-2021, elle reste à confirmer.

3.3.2. La Présentation Générales Des Cafés Parents et des Cafés Familles

Lors de ces rencontres, les parents d'élèves de toutes les écoles de REP et REP+ sont accueillis par des animatrices dans un groupe d'échange, dans lequel une **animatrice** du CSC d'Ozon peuvent intervenir pour travailler autour de thématiques sur **la vie à l'école, les difficultés rencontrées, les questionnements des parents**. Ce groupe de discussion entre parents peut occasionnellement accueillir des intervenants, suivant le sujet abordé et en fonction des besoins. Des actions plus spécifiques sont mises en place à l'initiative du groupe (projet au sein de l'école lors des manifestations culturelles, conférences, débats, interventions...) qui permettront de créer du lien avec l'école et de sensibiliser de nouveaux parents qui souhaitent intégrer un espace de discussion.

Un lien avec le collège est créé et entretenu grâce aux nombreux parents ayant des enfants scolarisés au collège. Ces derniers posent beaucoup de questions (suite à une méconnaissance du fonctionnement du collège). Des temps de rencontre sont aussi organisés avec les directeurs(trices) d'écoles et les chefs d'établissements.

Ce lien est entretenu en parallèle par une permanence « **Ecoute et conseils parentalité** » (instaurée dans le cadre du PRE) assurée par une **psychologue**. Cette dernière intervient une fois par mois dans les Cafés Familles sur des thématiques définies avec les parents. Sa présence sur l'espace collectif facilite l'accompagnement de certains parents sur la permanence en fonction des problématiques ou difficultés rencontrées.

Les objectifs de ces Cafés Familles sont :

- Créer et/ou améliorer le **lien parents/école/collège**
- Favoriser l'**implication** des parents au sein de l'école
- Création d'un **lieu d'expression, de rencontre, de convivialité**
- Accompagner les initiatives des parents, favoriser l'émergence de **projets collectifs** et favoriser l'entraide entre parents



Au niveau local dans les REP/REP+ de Châtellerault

La déclinaison au niveau local est en cours de structuration compte tenu de la situation sanitaire.

3.4. L'Accueil Périscolaire

Présentation générale des ateliers de Découverte Educatifs (ADE) ou Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Pour répondre au mieux au **bien-être, à l'épanouissement et à l'apprentissage** des enfants, la Ville de Châtellerault, en concertation avec les partenaires éducatifs, a adopté une nouvelle répartition du temps scolaire et a signé un Projet Educatif de Territoire avec la Préfecture, l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales. Le **projet éducatif du territoire** consiste à assurer une continuité dans la prise en compte du temps éducatif de l'enfant, tant sur le temps scolaire que périscolaire.

Dans ce cadre, un travail collaboratif a été mené pour offrir des **Ateliers de Découverte Éducatifs** (ADE) complémentaires aux activités et animations déjà proposées dans les accueils périscolaires.



Ces ateliers se déclinent en plusieurs domaines :

- Les ADE scientifiques
- Les ADE sur le thème du développement durable
- Les ADE sur les thèmes du sport et de la santé
- Les ADE « Vivre Ensemble »
- Les ADE autour des Arts

3.5. La MILDECA

Dans le cadre de la MILDECA, deux projets sont lancés :

- **Laissez dormir vos écrans (REP+)**
- **Bien grandir dans son corps et avec les autres (REP)**

L'objectif premier de ces projets mis en place chez les élèves de CM2 et de 4^e, est de développer des **comportements favorables à une bonne santé** pour faire des choix **responsables et raisonnables** :

- dans l'usage des téléphones portables et des ordinateurs ; et ce pour éviter la fatigue, l'absence d'écoute et de concentration en cours et dans le cyber harcèlement (dans le cadre du projet **Laissez dormir vos écrans**)
- et dans la pratique des jeux vidéo, des réseaux sociaux, dans l'usage des téléphones portables ; et ce pour éviter l'entrée dans des conduites d'essai de tabac, cannabis, alcool, ou tout autre produit psychoactif (dans le cadre du projet **Bien grandir dans son corps et avec les autres**).

Mais la **sensibilisation des parents** est aussi primordiale et il est nécessaire qu'ils sachent poser des limites à leurs enfants.

Ces projets sont rythmés par un **théâtre forum** qui a pour objectif de mettre des groupes d'élèves en situation de jeux et d'expressions collectives face à une thématique donnée. Certains d'entre eux vont jouer la scène et les spectateurs sont invités à intervenir afin de **changer le monde « tel qu'il est » en ce qu'il « pourrait être »**. Une pièce de théâtre est finalement présentée aux parents afin de refléter le travail fourni par les élèves et de les rendre acteurs. L'animateur/acteur professionnel quant à lui va jouer sur scène toute la négativité de chaque situation et les élèves se devront de tourner cette situation négative et néfaste en **situation positive, réfléchie et raisonnable**.

Les élèves sont, grâce à ces projets, dans une optique de **responsabilisation face à l'effet de groupe**, ils apprennent à dire « non » (face au harcèlement, au tabac, aux drogues, ...) et à gérer leur temps (temps pour travailler, temps pour les loisirs, temps pour dormir, ...).

Enfin, des **ateliers de parentalité** sont organisés, en lien avec les maisons de quartiers, pour sensibiliser les parents et les convaincre de **la nécessité et de la légitimité de poser des limites** pour éviter les risques et dangers des addictions quelles qu'elles soient.

Pendant l'année scolaire 2017-2018, les classes de 6^e et de 4^e des **collèges George Sand et Jean Macé** étaient concernés dans le cadre du CESC, ainsi que les CM de **l'école Herriot**.

En 2018-2019, ce sont les classes de CM de **l'école Prévert** qui viennent s'ajouter aux classes de 6^e et de 4^e des **collèges George Sand et Jean Macé** et de CM de **l'école Herriot**.

L'année 2019-2020 a été amputée de ses projets pour des raisons sanitaires évidentes mais un report sur cette année 2020-2021 est envisagé pour l'école Antoine Laurent de Lavoisier.

4. Les Actions et dispositifs spécifiques à l'Éducation Nationale dans le cadre de l'Éducation Prioritaire

4.1. Les Modules de Formation

La formation REP+ est cours de d'élaboration. La crise sanitaire a considérablement perturbé l'organisation habituelle. Le mercredi 9 septembre aura lieu une réunion de synthèse avec tous les formateurs pour une projection sur l'année scolaire 2020-2021.

Néanmoins, compte tenu de la suspension des différentes formations de l'an passé, la formation semble s'orienter vers un prolongement de la structure entreprise en 2019-2020.

Le calendrier sera divulgué dès que les prises de décisions seront actées.

MODULE 1 – EXPLORER LE MONDE DU VIVANT, LES OBJETS ET LA MATIERE

Objectifs généraux :

- Modifier et/ou enrichir les pratiques des enseignants
- Mutualiser, échanger et analyser des pratiques diverses
- Permettre aux enseignants de s'emparer des apports théoriques par le biais d'outils concrets

MODULE 2 – CP – QUESTIONNER LE MONDE DU VIVANT, DE LA MATIERE ET DES OBJETS : DEMARCHE SCIENTIFIQUE ET PRATIQUE DES LANGAGES

Objectifs généraux :

- Accompagner les professeurs des écoles pour mettre en œuvre d*le domaine « Questionner le monde du vivant, de la matière et des objets »
- Permettre aux enseignants de se construire une culture scientifique
- Articuler les apprentissages du « lire, dire, écrire » et les sciences

MODULE 2BIS – COMMENT UTILISER L'ORAL, LES TRACES ECRITES POUR ALLER VERS LA PRODUCTION A TRAVERS DES PROJETS D'ECRITURE ?

MODULE 3 – QUELS LEVIERS (PROGRAMMATION, TRACES ECRITES, DEMARCHE) METTRE EN ŒUVRE POUR FAVORISER LA DEMARCHE REFLEXIVE DES ELEVES ?

Objectifs généraux :

- Répartir les apprentissages des élèves au sein du cycle 3
- Mettre en œuvre des démarches d'enseignement exploitant les traces écrites des élèves
- Evaluer une démarche d'investigation

MODULE 4 – FAIRE DE L'ECOLE INCUSIVE UN QUOTIDIEN POUR TOUS

TROUBLES DES APPRENTISSAGES ET REUSSITE SCOLAIRE

Objectifs généraux :

- Définir ce qu'est l'école inclusive et ses enjeux tant pour les élèves que pour les équipes dans les établissements
- Définir le rôle et les missions de chacun au sein de l'école inclusive : enseignants et AESH
- Développer des connaissances sur les partenaires : l'AESH, le médico-social
- Diversifier les pistes de travail et différencier sa pédagogie
- Définir les troubles des apprentissages
- Connaitre les différents troubles des apprentissages
- Repérer les élèves susceptibles de présenter des troubles des apprentissages
- Orienter les élèves susceptibles de présenter des troubles des apprentissages
- Connaitre les dispositifs institutionnels d'aménagement
- Adapter sa pratique pédagogique

MODULE 5 – APPRENANCE NIVEAU 1 DEBUTANTS

Objectif pédagogique : Changer de regard sur les élèves pour questionner sa pratique professionnelle dans l'acte d'enseigner pour aider tous les élèves à entrer dans la tâche.

Description du contenu : S'appuyer sur les compétences du protocole APPRENANCE mise en place au collège depuis la rentrée 2017 et mis en œuvre dans le reste de l'académie depuis septembre 2018

-Introduction - Sensibiliser les enseignants à s'engager volontairement.

-Intéressement : prise de conscience et observation du rôle de l'enseignant pour engager tous les élèves dans la tâche. Entretien d'explication avec tous les élèves. Définition d'un objectif de travail.

-Illustration : Observation de classe/entretiens élèves sur support vidéo.

-Des temps collectifs pour analyser, se concerter et mutualiser des pistes sur de nouveaux gestes professionnels.

MODULE 5 – APPRENANCE NIVEAU 2 EXPERIMENTES

Objectif pédagogique :

Poursuivre l'expérimentation de nouvelles stratégies pédagogiques avec le protocole APPRENANCE

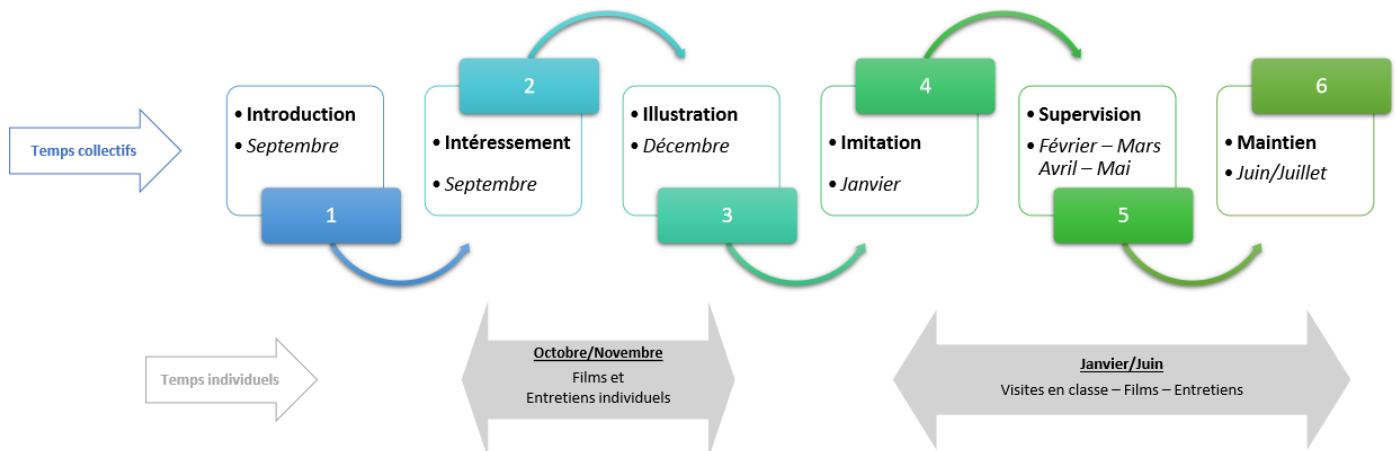
Description du contenu : Suite du protocole expérimenté au collège depuis la rentrée 2017 et mis en œuvre dans le reste de l'académie depuis septembre 2018.

-Imitation : suite aux vidéos regardées - axes de développement des gestes professionnels à mettre en place dans les classes en rapport avec l'objectif

-Supervision : entrée dans les autres classes et contrôle des avancées de l'évolution des enseignants en rapport avec l'objectif

-Maintien : inscription des évolutions dans la durée

Le déroulé de la formation Apprenance dans l'académie de Grenoble, repris au collège



Une fois l'intéressement réalisé, les deux groupes débutants et expérimentés n'auront plus réellement lieu d'être et seront rebrassés pour obtenir deux groupes de taille homogène.

Deux peurs fréquentes pour les enseignants :

-Se voir en vidéo

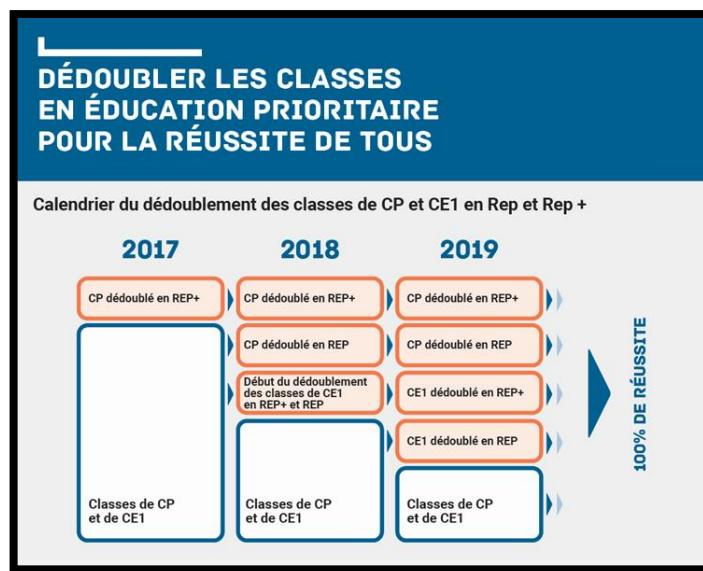
-Le jugement des autres

En réalité, les collègues sont suffisamment experts pour que leur pratique ne soit pas mise en danger mais le plus souvent elle permet de poser les questions au groupe et à chacun de se (re)positionner en conscience dans sa pratique sur les thèmes évoqués.

4.2. La Présentation Générale des CP et CE1 dédoublés en REP+

Ce dispositif national a été mis en place dans les Réseaux d'Education Prioritaire en 2017. Dans les classes à effectifs réduits (12 élèves), les élèves sont plus encadrés et donc mieux préparés pour la suite de leur scolarité. Cela permet :

- d'assurer un suivi et des apprentissages plus individualisés
- de lutter contre les difficultés scolaires à la racine (c'est-à-dire dès les premières années des apprentissages des savoirs fondamentaux).



Au niveau local dans les REP/REP+ de Châtellerault

Les classes concernées en cette année dans les REP et REP+ de Châtellerault sont les suivantes :

	2018-2019		2019-2020		2020-2021	
	CP	CE1	CP	CE1	CP	CE1
REP+						
Ecole Littré Lakanal	3 classes	3 classes	3 classes	3 classes	3 classes	3 classes
Ecole Lavoisier	3 classes	3 classes	3 classes	3 classes	2 CP – 1 CP/CE1 1 CE1 – 1 CE1-CE2	
Ecole Prévert	2 classes	2 classes	2 classes	2 classes	2 classes	2 classes
Ecole Maurice Carême	1 classe	1 classe	1 classe	1 classe	1 classe	1 classe
REP						
Ecole Lagrange	2 classes	Création à la rentrée 2019	3 classes de CP-CE1		2 classes de CP-CE1	1 classe de CE1
Ecole Herriot	3 classes	Création à la rentrée 2019	3 classes	3 classes	3 classes	3 classes

4.3. La Présentation Générale du Dispositif de Scolarisation des moins de trois ans

Le dispositif de scolarisation des enfants de deux ans est piloté par l'**Inspecteur de l'Education Nationale**, en partenariat avec les directeurs des écoles et peut être effectif autant en REP qu'en REP+, en bref, il concerne tous les élèves de l'Education Prioritaire. Pour se faire, un **accueil scolaire spécifique et adapté** se doit d'être respecté afin de garantir des **conditions de développement propices aux jeunes enfants**. Ce projet est mené en partenariat avec les collectivités territoriales et le service petite enfance.

L'entrée à l'école maternelle constitue un moment décisif pour un enfant de moins de trois ans. Cette première expérience éducative va être le début d'un parcours scolaire et va contribuer à **créer de nouveaux repères affectifs, sociaux, spatiaux et temporels**. Cette rentrée va permettre de constituer des **bases solides** pour les futurs apprentissages de l'enfant de moins de trois ans.

Avec les enfants de moins de trois ans, les activités langagières se développent toujours en **interaction individuelle** avec l'adulte ou un tout petit groupe d'enfants. Elles doivent être réitérées de nombreuses fois et ancrées dans le quotidien de la classe.

La charte d'accueil des enfants de moins de trois ans repose sur **dix principes**.

1. La scolarisation des enfants de moins de trois ans nécessite un **local adapté** ou une **adaptation des locaux**, et un équipement en **matériel spécifique**, défini en accord avec la collectivité compétente.
2. La scolarisation des enfants de moins de trois ans concerne les enfants **dès l'âge de deux ans**, ce qui peut conduire à un **accueil différé** au-delà de la rentrée scolaire.
3. Le **projet pédagogique et éducatif** est inscrit au projet d'école dont la structure dépend. Sa rédaction est concertée au plus près du contexte à la lumière d'une analyse partagée des besoins.
4. Le **projet pédagogique** est **présenté aux parents**. Dans les secteurs les plus défavorisés, un travail avec les partenaires locaux concernés est déterminant.
5. Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être **assouplis** par rapport à ceux des autres classes, en conservant toutefois une **organisation régulière** avec un temps significatif négociée avec les parents qui s'engage à la respecter.
6. Les enseignants qui exercent dans ces structures reçoivent une **formation** dont les actions peuvent être communes avec les personnels des collectivités territoriales.
7. Dans les écoles qui accueillent ces classes spécifiques, les enfants de moins de trois ans sont **comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée**.
8. Le **projet pédagogique et éducatif** prévoit explicitement les **modalités d'accueil et de participation** des parents à la scolarité de leur enfant.
9. La scolarisation des enfants de moins de trois ans se conçoit en **complémentarité des autres services de la petite enfance** gérée principalement par les collectivités territoriales.
10. La structure mise en place accueille prioritairement des enfants **du secteur** de l'école où elle est implantée.

Au niveau local dans les REP/REP+ de Châtellerault

L'accueil des moins de trois ans se fait partout, mais des dispositifs particuliers sont mis en place dans deux écoles du REP+ de Châtellerault : aux **écoles primaire Lavoisier et maternelle Matisse**, sous forme de classe adaptée (sur les plans matériel, de structure, mais aussi grâce à des ATSEM ayant suivi des formations spécifiques pour répondre aux besoins des enfants). Ce dispositif concerne les enfants les plus éloignés du milieu scolaire.

4.4. Les Infirmières et L'Assistant Social au 1^{er} et au 2nd degrés

4.4.1. Les infirmières

L'infirmière permet de **détecter précocement** des difficultés susceptibles d'entraver la scolarité des enfants.

Les principales tâches de l'infirmière scolaire sont :

- **l'accueil et l'accompagnement des élèves** (elle apporte écoute, aide et soutien à l'élève, intervient pour les enfants en souffrance [tant physique que psychique], développe les liens avec les familles et l'équipe éducative...)
- **la promotion de la santé** (conduit des actions d'éducation à la santé, développe la réflexion et prépare le plein exercice de la citoyenneté, intervient dans les domaines de la prévention aux addictions, de l'éducation à la sexualité, du secourisme, du bien-être à l'école...).

De plus, l'infirmière scolaire organise **les urgences et les soins** : elle donne les **premiers soins** à l'élève blessé ou en malaise, participe à la veille sanitaire, contribue par une consultation au bilan de santé des élèves... En général, un établissement dispose d'une seule infirmière scolaire. Toutefois, si le nombre d'élèves dans l'établissement est très élevé, deux infirmières peuvent être présentes.

Au plan individuel, la prévention des problèmes essentiels que peuvent rencontrer les jeunes (échec scolaire, difficultés relationnelles, harcèlement, mal-être...) nécessite des **réponses adaptées et personnalisées** par des professionnel(le)s qualifié(e)s.

A George Sand, deux infirmières se relayent afin d'assurer une permanence quotidienne au collège : **Mme Zoubida BELAÏD** est présente les lundis et mardis et **Mme Houria ASKARI** est présente le reste de la semaine. En ce qui concerne les écoles, des permanences sont aussi assurées, et des rendez-vous réguliers se font avec les équipes et les directeurs/trices du REP+.

4.4.2. L'assistant social

L'assistant social aide les jeunes scolarisés à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur **vie quotidienne** (relations, travail, maladie, ...). Il en **recherche les causes, établit un bilan et propose des solutions** pour y remédier. Il informe les jeunes en difficultés et leurs familles sur leurs **droits**, les oriente vers les services compétents, les **accompagne** dans leurs démarches.

Au quotidien, le travail de l'Assistant Social scolaire consiste à :

- **Etablir un diagnostic**, une analyse de la situation du jeune tant dans le cadre scolaire que son environnement familial
- **Informier** les jeunes et leurs familles sur leurs droits
- **Envisager les actions** à mettre en place pour surmonter les difficultés rencontrées
- Faire le **lien** entre le jeune, sa famille, l'équipe éducative et les organismes susceptibles de leur apporter une réponse, il joue ainsi un **rôle de médiation**

Le travail réalisé par l'assistant social scolaire est sur mesure et **adapté au cas de chaque élève**. Ce travail est effectué en lien avec la famille de l'élève, l'équipe éducative et des partenaires extérieurs si le besoin s'en fait ressentir.

L'Assistant Social scolaire exerce un travail relationnel avant tout ; il exerce son activité au sein des établissements scolaires du second degré. Il entretient tout un réseau de relations :

- A l'**interne** avec l'ensemble des personnes des établissements
- A l'**externe**, l'Assistant Social construit des réseaux de travail avec les institutions extérieures :
 - Les **travailleurs sociaux** intervenants dans les familles
 - Les **services de justice**, de police et de gendarmerie
 - Les **associations** présentes sur le secteur

L'assistant social, **M. Willy RAPP**, est présent au collège George Sand tous les jours de la semaine. Dans le cadre du REP+, des permanences sont aussi assurées dans les écoles du 1^{er} degré, et des rendez-vous réguliers se font avec les équipes et les directeurs/trices du REP+, sur la base d'un planning.

4.5. L'Accompagnement Éducatif

L'**accompagnement éducatif** s'effectue toute l'année, sur la base du **volontariat** des élèves. Les intervenants sont des enseignants, les assistants d'éducation, pédagogiques, de langues, des intervenants d'associations agréées, des artistes, des étudiants, ... La durée **indicative** d'une séance est de 1h30 à 2h, en fin de journée, et ce, quatre jours par semaine. Il peut se décliner en **plusieurs domaines éducatifs complémentaires** :

- Etude dirigée / Aide aux devoirs
- Pratique sportive
- Pratique artistique et culturelle
- Renforcement de la pratique orale des langues vivantes (et particulièrement de l'anglais au collège depuis la rentrée 2008)

Au niveau local dans les REP et REP+ de Châtellerault

Au 1^{er} degré, quelques exemples

Une séance type d'accompagnement éducatif dans les écoles s'organise de la façon suivante :

- Un temps de goûter **équilibré**.
 - Un temps de **devoirs** de 20 à 30 minutes selon les besoins des élèves qui allie l'apprentissage de méthodologie, les techniques de mémorisation, l'anticipation, la planification, la consolidation du travail fait en classe, ...
 - Un temps pour le **projet** qui allie découverte, présentation et appropriation par les élèves (projet artistique, culturel ou sportif).
- A titre d'exemple, à l'**école Lavoisier**, Stéphanie Renault propose un accompagnement éducatif d'1h15 à 1h30 portant sur l'**aide au travail scolaire** avec deux objectifs en ligne de mire :
 - **L'appréhension des enjeux de l'école et de ses attentes**
Un appui méthodologique (Comment apprendre une poésie ou bien une leçon d'Histoire ?) est proposé aux élèves de CM1-CM2, ainsi que des temps de réflexion plus philosophique (Pourquoi venir à l'école ? Comment peut-on réussir à l'école ? ...)
 - **Permettre un lien avec les familles**
Il est proposé aux parents d'être associés à certains de ces temps de travail afin de lever l'auto-dévalorisation des parents de milieu populaire (mettre en avant les points positifs et leurs compétences) et renverser la manière dont ils perçoivent leur potentiel éducatif (Comment aider mon enfant ? Donner des aides aux parents pour les leçons ?).

Au 2nd degré, au Collège George Sand

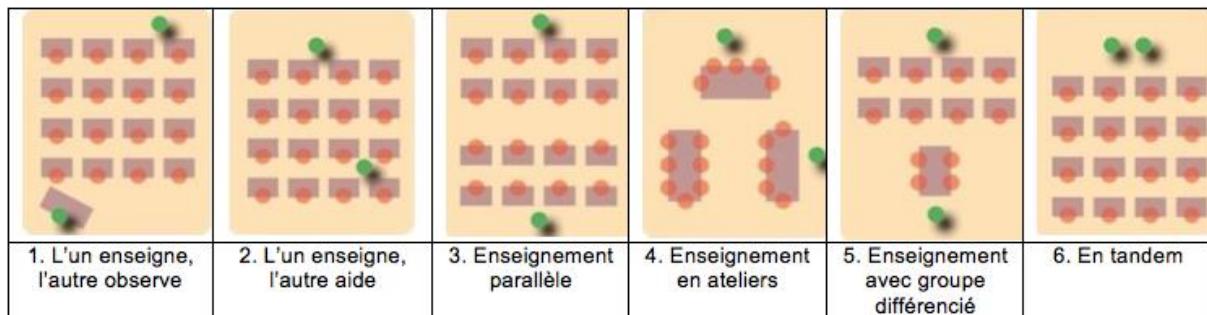
- Un **Club Eloquence** est proposé par M. GICQUEL, tous les vendredis midi. 10 élèves de 3^e (tous volontaires) se retrouvent autour de deux objectifs communs : **prendre la parole en public tout en connaissant ses forces et ses faiblesses et se préparer aux oraux de stages et de Brevet**. Pour se faire, des rencontres avec une **professeure de théâtre** ont été organisées, ainsi que des visites à **l'Ecole du Centre Ouest des Avocats de Poitiers**. A cette occasion, les élèves pouvaient rencontrer des professionnels et profiter de leur expérience de la prise de parole.
Cet atelier est articulé en trois axes qui se succèdent tout au long de l'année scolaire :
 - **1^{er} Trimestre** : La **découverte des techniques de prise de parole** (au travers d'un panel de besoins) ainsi que 3 séances autour de **l'analyse du jury et de ses attentes**
 - **2nd Trimestre** : La **mise en pratique** de ces acquis par le biais de **débats** (3 séances sur les égalités hommes/femmes qui ont préparé les élèves à l'élaboration de leur discours pour le concours)
 - **3^e Trimestre** : La **préparation et l'écriture du discours** pour le concours Eloquence (au travers de la définition du sujet et de la mise en accord des 10 élèves sur le vocabulaire et le sens des mots employés dans le sujet)
- Un atelier Média a été proposé par M. MONDON.

Au 2nd degré, au collège Jean Macé

- Un **Club Eloquence** est proposé par Mme MERIAU et Mme SOULAGE, des élèves de 4^e (tous volontaires) se retrouvent autour de deux objectifs communs : **prendre la parole en public tout en connaissant ses forces et ses faiblesses et se préparer aux oraux de stages et de Brevet**. Pour se faire, des rencontres avec une **professeure de théâtre** ont été organisées, ainsi que des visites à **l'Ecole du Centre Ouest des Avocats de Poitiers**. A cette occasion, les élèves pouvaient rencontrer des professionnels et profiter de leur expérience de la prise de parole.
Cet atelier est articulé en trois axes qui se succèderont tout au long de l'année scolaire :
 - **1^{er} Trimestre** : La **découverte des techniques de prise de parole** (au travers d'un panel de besoins) ainsi que 3 séances autour de **l'analyse du jury et de ses attentes**
 - **2nd Trimestre** : La **mise en pratique** de ces acquis par le biais de **débats** (3 séances sur les égalités hommes/femmes qui ont préparé les élèves à l'élaboration de leur discours pour le concours)
 - **3^e Trimestre** : La **préparation et l'écriture du discours** pour le concours Eloquence (au travers de la définition du sujet et de la mise en accord des 10 élèves sur le vocabulaire et le sens des mots employés dans le sujet)
- Un **Club radio** est en réflexion si la candidature au projet ARISS (en lien avec Thomas PESQUET) est retenue.

4.6. Les Co-interventions

Les co-interventions sont des espaces de travail **collectifs** dans lesquels deux adultes exercent une mission d'enseignement envers les mêmes élèves. La co-intervention peut intervenir à **plusieurs niveaux** de la mise en œuvre pédagogique : **préparation, observation, animation, évaluation**, etc., et peut revêtir plusieurs formes dans la classe.



La co-intervention passe par une **phase de co-observation** pour découvrir les spécificités didactiques et disciplinaires d'un enseignement souvent méconnu. C'est un projet qui doit prendre en compte les élèves et dessiner un **travail d'équipe** entre deux disciplines différentes ou entre deux collègues au sein d'une même discipline. Cette modalité d'enseignement spécifique demande **un travail de préparation** différent et des **temps de concertation** afin de construire les séances ensemble, il s'agit bien de **collaboration**. Ce projet demande à être construit, préparé en amont et demande **des aménagements d'emploi du temps** qui sont à anticiper pour les enseignants et la direction. C'est grâce à cette modalité d'enseignement que l'accompagnement de tous les élèves est permis. C'est aussi une excellente façon de **créer des ponts entre les disciplines et entre le 1^{er} et le 2nd degré**. Cette modalité d'enseignement peut être annuelle, trimestrielle, ponctuelle, ... il suffit de la définir au départ.

Les **intérêts** de la co-intervention sont nombreux :

- Construire de **nouveaux gestes professionnels**, d'autres modalités de fonctionnement
- Mener des **échanges de pratiques réguliers et construits**
- **Enrichir la pratique de l'enseignant**, et par là-même varier les situations d'apprentissage pour les élèves
- Prendre davantage en compte la **diversité des élèves**
- Peut être une **modalité de formation** au sein d'un établissement

Au niveau local, dans les REP et REP+ de Châtellerault

Au niveau local, les co-interventions sont bénéfiques pour les équipes du 1^{er} et du 2nd degré car elles permettent de créer et de renforcer les liens entre enseignants et professeurs.

Pour tous renseignements ou précisions, s'adresser à **Vincent BAUDON**, coordonnateur des REP et REP+ de Châtellerault.

4.7. Le Dispositif "Devoirs faits"



Dans les collèges, des **heures d'étude encadrées** sont proposées par les enseignants, les assistants pédagogiques, les services civiques, etc. Ces heures permettent aux collégiens de travailler individuellement au calme et de bénéficier d'aide quand ils en ont besoin. Ce dispositif permet aux élèves n'ayant pas la possibilité d'avoir de l'aide une fois de retour chez eux de ne pas être pénalisés par rapport à leur travail scolaire.

Au niveau local, dans les REP/REP+ de Châtellerault

Aux collèges **George Sand** et **Jean Macé**, le dispositif « **devoirs faits** » propose aux collégiens de se réunir tous les jours, soit en journée pendant les heures de permanence, soit le soir de 16h00 à 17h00 ou bien de 17h00 à 18h00, en fonction des disponibilités des professeurs et assistants d'éducation.

4.8. L'École Ouverte



Ecole Ouverte propose aux élèves des jours d'ouverture de l'établissement pendant les vacances scolaires (majoritairement pendant les petites vacances, mais aussi quelques semaines des grandes vacances). La réalisation de ce dispositif repose entièrement sur le **volontariat** du chef d'établissement, des membres de l'équipe éducative et de l'ensemble des intervenants.

L'objectif du dispositif Ecole Ouverte est d'améliorer les relations entre les jeunes et les adultes tout en instaurant un climat de confiance dans l'établissement. De **nombreuses activités éducatives** dans les domaines scolaire, culturel, sportif et de loisirs sont proposées. Elles dépendent du projet éducatif intégré au projet d'établissement.

Grâce à ce dispositif, quatre points sont visés :

- Le **renforcement** des apprentissages fondamentaux
- La transmission des **valeurs de la République**
- La **continuité** des apprentissages du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- La **prévention des difficultés** des élèves dans leurs apprentissages, notamment pour les élèves du cycle 3

Les activités proposées sont catégorisées dans différents domaines : scolaire, culturel, sportif et de loisirs ; mais dépendent toutes du projet éducatif intégré au projet d'établissement.

4.9. Les Stages de Réussite

Le stage de réussite contribue à la **consolidation des apprentissages fondamentaux** et à la **réussite des élèves** au moment de la transition entre l'école et le collège. Destinés aux élèves de CM2, les stages de réussite sont organisés pendant les vacances scolaires :

- une semaine pendant les **vacances de printemps**
- la première semaine ou la dernière semaine des **vacances d'été avant leur entrée en 6e**

Les stages de réussite se déroulent **en groupes restreints d'élèves**, sur **trois heures quotidiennes**, **pendant cinq jours**, et ciblent les apprentissages en **français** et en **mathématiques**. Ils sont animés par des professeurs des écoles ou des professeurs de collège volontaires.

Les stages de réussite sont **organisés en école élémentaire** mais peuvent être également organisés **en collège**. Outre le soutien scolaire, les élèves de CM2 bénéficient ainsi d'une première **familiarisation avec leur environnement de travail** de l'année scolaire suivante.

Afin que l'aide apportée à chaque élève durant le stage s'inscrive dans la **continuité pédagogique** de l'année et s'ajuste au mieux à ses besoins, l'enseignant encadrant le stage doit pouvoir bénéficier d'un **bilan des compétences** de l'élève concerné, notamment au travers d'une **extraction du livret scolaire unique** du CP à la classe de troisième.

Au niveau local, dans les REP/REP+ de Châtellerault

Dans le réseau de Châtellerault, les stages de réussite et le dispositif **Ecole Ouverte** s'effectuent dans les différentes écoles, ainsi que dans les collèges, selon les disponibilités. Durant les **vacances de Pâques et celles d'été, 5 jours** sont bloqués pour que les élèves qui le souhaitent (sur la base du **volontariat**) puissent participer aux ateliers proposés. Les ateliers changent à chaque période de vacances et ont été préalablement validés par le Rectorat de Poitiers. Dans certains cas, les deux dispositifs sont combinés afin de pouvoir proposer une consolidation plus efficace des apprentissages.

4.10. Le Dispositif OEPRE (Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite)

Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE) permet l'accueil des parents d'élèves pour des formations **gratuites**, d'une durée comprise **entre 60 et 120 heures annuelles**, en **groupes de 8 à 15 personnes environ**, au sein d'écoles, de collèges ou de lycées. Ce dispositif fonctionne pendant la semaine, à des horaires permettant d'accueillir le plus grand nombre de parents.

Il propose des activités qui visent à **favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union Européenne, volontaires** en les impliquant notamment dans la scolarité de leurs enfants.

Ces formations sont assurées majoritairement par des enseignants, essentiellement des enseignants formés à l'enseignement du français langue seconde : des enseignants des UPE2A, ou des professeurs possédant une certification en français langue seconde, en français langue étrangère ou ayant suivi une formation en français langue d'intégration.

Les objectifs visés sont :

- L'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire)
- La connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française
- La connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents

En 2017-2018 en France :

- 460 ateliers OEPRE ont été menés en France ;
- Chaque atelier compte en moyenne 17 parents inscrits ;
- 84% des parents participants aux ateliers sont des femmes ;
- Toutes les académies accueillent des ateliers OEPRE.

Au niveau local, dans les REP/REP+ de Châtellerault

En 2019-2020, un atelier est mis en place à l'école Littré-Lakanal et encadré par Mme **Adrienne BARTA**. Les parents sont accueillis tous les mardis et jeudis pendant une heure et demi, de 9h15 à 10h45.

Un autre atelier a été développé au Collège George Sand et assuré par Mme Nathalie ACHMET. Les parents sont accueillis tous les jeudis de 14h15 à 15h45 et les vendredis de 10h15 à 11h30.

Pour 2020-2021, l'organisation est en cours.

5. Les Ressources

5.1. Centre Alain Savary

Le **Centre Alain Savary** est un centre national de formation des personnels, élus et bénévoles du champ éducatif qui travaillent dans les établissements et territoires confrontés à d'importantes difficultés des élèves, des enseignants. Ce centre permet de développer des pistes d'actions.

Différents thèmes sont abordés dans ce centre, et plus spécifiquement l'éducation prioritaire, les décrochages, les relations entre enseignants et parents pour le bon développement éducatif de l'enfant, les discriminations, les différents langages, l'art et l'école, les partenariats possibles, le développement professionnel des enseignants, ...

Les formations du centre sont organisées dans le cadre de l'IFE (l'Institut Français de l'Education) et sont accessibles **gratuitement** aux cadres, formateurs, coordonnateurs qui souhaitent y participer.

Site internet : <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS>

5.2. CAREP

Le CAREP, **Centre Académique de Ressources pour l'Education Prioritaire** a pour vocation première d'aider au développement des dispositifs d'éducation, d'assurer l'accompagnement des différents réseaux d'une académie et de contribuer à tisser liens, cohérence, mutualisation et harmonisation entre ces réseaux.

La mission spécifique du CAREP est d'« **accompagner la mise en œuvre de la politique de refondation de l'éducation prioritaire** », et ceci sous l'autorité du recteur, du directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne et d'un inspecteur pédagogique régional, ces deux derniers étant les pilotes du dossier de l'éducation prioritaire. Cette mission se décline en plusieurs axes :

- Accompagner les 14 REP de l'académie dans l'écriture ou réécriture de leur projet de réseau, puis dans leur mise en œuvre
- Renforcer les liaisons inter degrés et la culture de réseau, aux côtés des 12 coordonnateurs de l'académie
- Contribuer à l'analyse des besoins en formation dans chaque réseau et de veiller à une harmonisation des contenus
- Construire et conduire des actions de formation, à l'échelle académique, en collaboration avec les conseillers pédagogiques, les maîtres formateurs, les formateurs académiques...
- Donner de la visibilité au CAREP sur l'intranet académique dans le but d'informer, de mettre à disposition des ressources pour les pilotes et les enseignants, et de mutualiser des pratiques innovantes et réussies en REP
- Assurer un lien avec les partenaires de la politique de la ville

Site internet : <http://ww2.ac-poitiers.fr/carep/>

5.3. OZP

L'**Observatoire des Zones Prioritaires** est une **association totalement indépendante** du ministère, créée en 1990, qui a pour objectif de favoriser les échanges et la réflexion sur l'éducation prioritaire et plus largement sur la lutte contre l'échec scolaire et l'exclusion dans les territoires politiques de la Ville. En plus d'être indépendante du ministère, elle est aussi indépendante de tout syndicat, mouvement pédagogique ou parti politique.

Cinq à huit fois par an, des réunions appelées **Rencontres de l'OZP** sont proposées en fin d'après-midi à Paris. Ces rencontres sont ouvertes à tous et portent sur des thèmes pédagogiques, organisationnels, sociaux ou politiques touchant à l'éducation prioritaire. Des **journées nationales annuelles** sont aussi proposées en mai afin de réunir les acteurs de ZEP et de REP, des chercheurs, des responsables du système éducatif et des partenaires. Pour les coordonnateurs, professeurs référents, pilotes d'éducation prioritaire (principaux, IEN) et pour les préfets des études, des **séminaires professionnels** sont organisés.

En plus de ces rencontres, des publications sont mises en ligne régulièrement comprenant :

- Une revue de presse quotidienne « Le Quotidien des ZEP »
- Plus de 150 comptes rendus des Rencontres de l'OZP
- Les actes des Journées nationales annuelles
- Un ensemble de fiches sur l'éducation prioritaire
- Les prises de position de l'association
- Une lettre électronique envoyée tous les 15 jours : l'actualité de l'éducation prioritaire

Site internet : <http://www.ozp.fr/>

5.4. CANOPÉ

Le **réseau Canopé**, dont l'objectif principal est la réussite des élèves, met à disposition un espace spécifiquement consacré à l'éducation prioritaire en y rassemblant des informations utiles et nécessaires : des informations institutionnelles, des ressources pédagogiques, des références et des travaux de recherche, des repères historiques, des données nationales, mais aussi internationales. Le site de Canopé est « avant tout **au service de ses acteurs** » et offre de précieuses données concernant ce qui se fait au sein des différents réseaux.

Missions et savoir-faire :

- Conseil : épauler la communauté enseignants et ses acteurs satellites
- Accompagnement et formation : aider à l'utilisation de ressources, d'outils spécifiques et guider les formations
- Ingénierie et services : concevoir des scénarios pédagogiques utilisant des ressources et matériels numériques
- Outils, dispositifs et plateformes : impulser une politique d'innovations, d'outils numériques et de pratiques associées
- Editions transmédia : créer des ressources qui offrent des principes narratifs originaux pour faire évoluer l'enseignement
- Expérimentations et usages : développer les ateliers en tant qu'observatoires et laboratoires des usages

Site internet : <https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/accueil.html>

6. A l'attention des directeurs/trices d'écoles

Centre Social et Culturel de la Plaine d'Ozon

1 Rue Emile Littré
86 100 Châtellerault
Tél : 05 49 21 23 79
accueil@ozon-csc86.org
secteur jeunesse : jeunesse@ozon-csc86.org
secteur famille : famille@ozon-csc86.org
secteur enfance : enfance@ozon-csc86.org
Oz'Aventure : 05 49 21 73 13

MJC les Renardières

3 Rue Antoine de Bougainville
86 100 Châtellerault
Tél : 05 49 21 05 32
mjcrenardières@wanadoo.fr
secteur jeunesse : secteurjeune.mjc@wanadoo.fr
secteur famille : secteursocial.mjc@wanadoo.fr
secteur enfance : clsh.mjc@wanadoo.fr

Directrice accueil périscolaire
des écoles Carême, Littré-Lakanal, Matisse,
Painlevé
beatrice.birault@ville-chatellerault.fr

Directeur accueil périscolaire des écoles
Herriot, Souché, Prévert, Jean Zay, Lagrange
julien.riffaud@ville-chatellerault.fr

Programme de Réussite Educative

Abdelaziz ABDELSADOCK
abdelaziz.abdelsadok@ville-chatellerault.fr
Tél : 06 72 87 67 43

Collège George Sand

Tél : 05 49 21 15 97
ce.0860876k@ac-poitiers.fr

Assistant Social REP+

M. Willy RAPP
Tél : 05 49 21 15 97
willy.rapp@ac-poitiers.fr

Infirmières du collège George Sand

Tél : 05 49 21 15 97
Mme Houria ASKARI
Mme Zoubida BELAÏD
infirmerie.0860876k@ac-poitiers.fr

Maison Pour Tous

10 Rue du Nouveau Brunswick
86 100 Châtellerault
Tél : 05 49 20 00 13
direction@mpt-csc86.org
secteur jeunesse : laura.thevenet@mpt-csc86.org
secteur famille : marie-lys..rousseliere@mpt-csc86.org
CLAS : fanny.vilpoux@mpt-csc86.org

Association Départementale pour l'Accueil et la Promotion des Gens du Voyage

1 Rue Marcel Coubrat
86 100 Châtellerault
Tél : 05 49 23 53 82
accueil@adapgv-csc86.org

Directeur accueil périscolaire des écoles Targé, Haigneré, Lavoisier, Carême
renaud.stocklin@ville-chatellerault.fr

Directeur accueil périscolaire des écoles
Antoigné maternelle, Antoigné élémentaire, Jules Ferry, Maternelle Carpantier
Tél : 05 49 23 61 69
cedric.hillairet@ville-chatellerault.fr

Collège Jean Macé

Tél : 05.49.21.12.48
ce.0860702w@ac-poitiers.fr

Assistante Sociale REP

Mme MarieLargeaud-Boisson
Tél : 05 49 21 12 48
marie.largeaud-boisson@ac-poitiers.fr

Infirmières du collège Jean Macé

Tél : 05 49 21 12 48
Mme Hélène BUCHMULLER
helene.buchmuller@ac-poitiers.fr